

Séance de l'après-midi du 12 novembre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE L'ÉRABLE
PAR ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 12 novembre 2009 à 13h 30
Centre communautaire de Plessisville
1745, avenue Fournier
Plessisville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2009

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS (suite)	3
Mme SUZANNE CORRIVEAU	6
M. MICHEL MARCEAU	19
M. YOLAND LECLERC	31
M. MICHEL VACHON.....	40
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. FLORIAN FORTIN.....	51
Mme ROSE-HÉLÈNE ROBIDAS.....	62
M. DENIS BAZIN	68
M. RÉMY GAGNON ET M. JOHN POTHITOS.....	76
M. JEAN-PIERRE SAMSON	90

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2009
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique portant sur le Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable.

10 Cet après-midi, nous allons poursuivre la période de questions de la part de la Commission et du public.

Je rappelle que la présente audience publique est diffusée en mode audio-vidéo à partir du site Web du BAPE. Donc je souhaite la bienvenue à ceux qui nous écoutent à distance.

15 Avant de laisser la parole aux participants, nous allons vérifier s'il y a des informations ou des documents qui sont en attente. Je vais aller du côté des personnes-ressources d'abord, du côté du ministère de la Santé?

20 **PAR Mme ANN ST-JACQUES:**

Oui, merci monsieur le Président. Suite au questionnement hier apporté sur des situations difficiles, on avait référé entre autres le Centre de Santé et des Services sociaux, on avait parlé de la MRC de L'Érable, donc on a fait des vérifications auprès de la Direction de santé publique du Centre de Santé et des Services d'Arthabaska et de L'Érable.

Effectivement, le CLSC peut soutenir les personnes qui éprouvent certaines difficultés, entre autres par intervention téléphonique ou intervention immédiate dans le milieu.

30 J'ai déposé à l'arrière à madame Boutin un exemplaire de feuilles avec toutes les explications, ainsi que les numéros de téléphone, donc en exemplaires supplémentaires si les gens voulaient avoir directement les numéros de téléphone.

35 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Du côté des autres personnes-ressources, y a-t-il des informations en attente? Non, c'est beau.

40 Maintenant, je vais aller du côté du promoteur, monsieur Yelle!

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

45 Il y avait une information qui est en attente qu'on avait préparée hier au niveau de la construction, on va essayer de remettre ça dès que possible. Mais pour l'instant, c'est pas encore prêt.

PAR LE PRÉSIDENT:

50

Très bien, alors nous allons faire le suivi, je vous remercie.

Alors j'indique que le registre qui est à l'arrière de la salle pour l'inscription des personnes qui désirent poser des questions est toujours ouvert.

55

J'indique également, je rappelle que les personnes qui ont l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Anne-Lyne Boutin, qui est à l'arrière de la salle, le plus tôt possible; ceci va nous permettre de planifier l'ordre de présentation des mémoires et le nombre de séances qui serait requis.

60

J'indique également, pour inciter les gens à faire part de leur intention de mémoire, habituellement, pour les plages disponibles des mémoires, parce que les séances de la deuxième partie se tiennent autant en après-midi qu'en soirée, on essaie d'accommoder les gens pour la meilleure plage, mais on dit un petit peu, le dicton premier arrivé premier servi pour les meilleures plages. Alors les gens qui viennent tardivement peuvent se retrouver par exemple en fin de soirée.

65

Alors ceci était un incitatif pour communiquer le plus tôt possible avec madame Boutin.

70

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à rappeler les règles d'usage qui ont cours lors des séances de l'audience publique, c'est-à-dire que je demande aux participants d'éviter les préambules à leurs questions. Deux (2) questions par intervention.

75

Vous pouvez bien entendu vous réinscrire au registre une fois que vous avez posé vos questions. Les questions et les réponses doivent m'être adressées.

80

Je rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne sont tolérés dans la salle et ceci, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

Hier en fin de soirée, il y avait un petit peu de brouhaha, je demande la collaboration des gens, de ne pas manifester par des tapements de pieds ou des gens qui se dérhument, des choses comme ça, ou passent des remarques à basse voix. Ça nuit un peu à la sérénité des gens, autant ceux qui posent les questions que les gens qui suivent les travaux de l'audience,

85 que les personnes-ressources, la Commission ou les représentants du promoteur. Alors il est important de ne pas réagir aux questions et aux réponses.

C'est important – hier, également de souligner que les questions étaient teintées beaucoup d'appréhension ou de commentaires ou d'avis en même temps, et aussi les questions 90 étaient de nature philosophique, ce qui conduit fatalement à ce moment-là à des réponses à tendance philosophique aussi ou très générale.

Le but de l'audience publique, c'est important de le rappeler, un, ce n'est pas de refaire l'étude d'impact, ce n'est pas de compléter l'étude d'impact s'il y a des lacunes, parce que ça 95 pourrait prendre des mois, ne serait-ce que pour la prise de données par exemple.

Alors le but de la première partie de l'audience publique, c'est d'aller chercher les compléments d'information sur le projet, d'aller chercher des éclaircissements sur des explications de l'étude d'impact qui n'apparaîtraient pas claires pour le lecteur.

100 C'est avant tout le but de l'audience publique, donc d'aller chercher les informations nouvelles sur le projet ou ce qui tourne autour du projet.

Alors bien entendu, sans réaction de la part des personnes qui entendent la réponse ou 105 de la personne qui a posé la question.

Alors sur ce, je vous remercie de votre collaboration.

110 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

PAR LE PRÉSIDENT:

115 Est-ce que les représentants des municipalités sont ici? Vous êtes de la municipalité de Saint-Ferdinand?

Hier, vous étiez pas là, on avait su que vous étiez en réunion, j'aimerais savoir, il a été question des étapes de consultation.

120 On nous a expliqué, du côté de la MRC qu'il y avait eu des étapes de consultation concernant l'implantation d'éoliennes, à deux (2) reprises.

125 Ce que j'aimerais savoir, du côté de la municipalité de Saint-Ferdinand, de son propre chef, est-ce que la municipalité a tenu des consultations publiques au regard soit du RCI ou au regard du projet qui nous est soumis, donc genre réunion Portes ouvertes spécifiquement sur le dossier éolien?

PAR M. DONALD LANGLOIS:

130 Donald Langlois, maire de Saint-Ferdinand et préfet de la MRC de L'Érable.

On a fait des consultations, dans le sens des représentations, toujours avec la compagnie qui était là.

135 Mais on n'a pas consulté toute la population, mais on en a fait au niveau de la MRC de L'Érable.

PAR LE PRÉSIDENT:

140 Oui, c'est ce qu'on nous a dit hier.

PAR M. DONALD LANGLOIS:

145 Ça fait qu'on a fait quand même, comme on disait hier, je sais pas, je peux tu répéter la même affaire, bon OK, c'est-à-dire qu'en 2005, on a retenu le projet. C'est-à-dire qu'on savait qu'il y avait un projet qui s'en venait.

Après ça, on a eu des rencontres, exactement les dates, là, en 2005 on a fait des résolutions, on a eu une rencontre le 12 octobre – excusez!

150 Tenue d'information, le 12 septembre 2005 à Sainte-Sophie où ce qu'il y avait quand même une centaine de personnes. Ça avait été annoncé dans les journaux. Ça fait qu'il y avait une centaine de personnes qui ont venu prendre des informations là-dessus. On a donné ces informations-là.

155 On a eu aussi, au mois de mai qu'on a fait de l'information ici même, il y avait cent cinquante (150) personnes. Il y avait du monde de Saint-Ferdinand, il y avait du monde d'un peu partout, puis ça a toujours été annoncé dans les journaux.

160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'était dans le cadre du RCI à ce moment-là?

PAR M. DONALD LANGLOIS:

165 Du RCI, mais de l'information sur les éoliennes.

170 Puis on demandait à la population qui était présente, voir si on devait s'embarquer là-dedans, de quelle façon, puis tout ça. Puis on avait quatre (4) scénarios. On était avec l'UPA qui présentait ça, il y avait moi, puis la MRC puis les municipalités alentour qui étaient concernées.

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que c'est sur la consultation sur les éoliennes en général ou un projet en particulier?

175

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Sur le projet qui était présenté chez nous, les éoliennes qu'on parle aujourd'hui, sauf que c'était la compagnie Geilectric.

180

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que vous avez tâté le pouls de la population, à savoir les lieux sensibles?

185

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Il y avait des cartes à Sainte-Sophie, quand on a fait la première rencontre, il y avait quand même des cartes où ce que c'était plausible, mais il y avait rien d'attaché, comme on peut dire, où ce qu'il y avait exactement les éoliennes encore. Parce qu'ils allaient à l'étude de vents puis tout ça.

190

On savait que c'était sur les montagnes situées à certains endroits, mais on discutait dans l'ensemble plus sur les montagnes, sur la chaîne des Appalaches qu'il y avait à Sainte-Sophie, Saint-Ferdinand.

195

Puis dans le temps, c'était plus ciblé, plus les éoliennes à Sainte-Sophie dans le temps.

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que vous avez fait un inventaire au niveau de la municipalité, des lieux identitaires pour les citoyens, les lieux auxquels les paysages du quotidien auxquels ils sont attachés?

200

PAR M. DONALD LANGLOIS:

On n'a pas vraiment fait d'inventaire. On choisissait pas aucune place dans le temps. On savait que c'était sur les montagnes que ça se ferait, puis après la présentation du projet, bien, on disait, bon, est-ce que c'est acceptable ou pas.

205

On a fait le RCI, puis on demandait que ce soit à quatre cents mètres (400 m) des résidences. Il y avait aussi des règlements alentour du village de Sainte-Sophie, qu'on voulait pas qu'il y en ait – c'était plus loin aussi.

210

215

Les érablières aussi. Ça fait qu'on visait, on a vu sur la carte hier les endroits où ce qu'il y avait pas beaucoup de possibilité tant que ça pour jouer avec les éoliennes, parce qu'on préservait les érablières, on préservait aussi les maisons. Ça fait que c'est tout ça qu'on ciblait, là.

PAR LA COMMISSAIRE:

220

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

225

Je vous remercie.

PAR M. DONALD LANGLOIS:

230

J'ai d'autres documents quand même qu'il y a eu plusieurs consultations – bien, consultations! – d'information dans les journaux. On pourrait les déposer aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

235

Très bien, vous pouvez nous les déposer, je vous remercie.

Est-ce qu'il y a aussi un représentant de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste dans la salle cet après-midi?

PAR M. DONALD LANGLOIS:

240

Je l'ai pas vu.

PAR LE PRÉSIDENT:

245

Et du côté de Sainte-Sophie non plus? En tout cas, on posera la question, on vérifiera ce soir pour poser une question similaire.

Alors je vous remercie pour votre réponse.

250

SUZANNE CORRIVEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

255

Donc dans ce contexte, je vais maintenant recourir au registre des gens inscrits!

Donc la prochaine personne est madame Mireille Bonin.

Madame Berthe Marcoux.

260 Monsieur Benoît Lajeunesse.

Madame Marianne Baril.

265 Monsieur Roch Lebel.

Madame Suzanne Corriveau.

Bonjour madame.

270 **PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:**

Bonjour monsieur, bonjour madame.

275 Moi, avant de poser mes deux (2) questions, j'aurais besoin d'une précision concernant le rapport d'impact qui a été déposé au BAPE.

280 Dans le rapport d'impact final déposé au BAPE par la firme SNC-Lavalin pour le promoteur, au point 8.3.5 de la page 298, l'avant-dernier paragraphe et le dernier paragraphe, on réfère à l'annexe Q, et je crois qu'on devrait référer à l'annexe R.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

285 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Monsieur le Président, on va faire la vérification.

PAR LA COMMISSAIRE:

290 Ça concerne les paysages.

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

295 C'est ça, l'intégration des paysages qui est l'annexe R.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

En effet, c'est exact, ça devrait être l'annexe R et non l'annexe Q. Merci pour la précision.

300

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

Et dans l'annexe R, si on se rend à l'annexe R qui est l'intégration au niveau des paysages, à la table des matières, on indique "Recommandations" à la page 26. Et quand on imprime le document et quand on consulte le document, il n'y en a pas de page 26.

305

Alors j'aimerais savoir, est-ce que c'est un oubli ou bien c'est parce qu'il y a pas eu de recommandations faites par la firme Laurin Beaudoin & associés architectes paysagistes concernant l'intégration paysagiste?

310

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, est-ce qu'il manque de l'information ou c'est une erreur de pagination. Monsieur Yelle.

315

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Monsieur le Président, on va faire la vérification encore une fois.

320

Ça se peut qu'il y ait une erreur, on va faire la vérification avec la personne concernée, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors allez-y avec la question. Aussitôt qu'on aura la précision...

325

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

Avant, je m'excuse, je vais avoir un préambule, je sais que c'est pas ce que vous désirez.

330

Est-ce qu'il serait possible d'avoir la vue numéro 4 qui a été déposée dans l'étude d'impact?

PAR LE PRÉSIDENT:

335

Ce n'est pas un préambule, on peut dire un préambule nécessaire à la compréhension de la question!

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

340 Non, le préambule vient après!

PAR LE PRÉSIDENT:

345 Alors la vue numéro 4!

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

Qui est la vue de la photo représentant un paysage lacustre qui est Saint-Ferdinand.

350 J'aimerais juste dire que les recommandations, étant donné que j'en ai pas pris connaissance, s'il y en avait, au niveau de l'impact, je sais pas si ça va avoir une incidence ou non au niveau de mon questionnement.

PAR LA COMMISSAIRE:

355 Votre question, c'est sur la vue numéro 4?

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

360 Non, c'est sur la vue en général, mais j'aimerais qu'on la mette au tableau, peut-être pour apprécier mon préambule.

Pour ceux qui ont pas été, les personnes-ressources ou les autres qui n'ont pas été à Saint-Ferdinand, vous allez pouvoir apprécier le village!

365 Étant donné que c'est un petit peu long, je peux peut-être commencer avant qu'ils mettent la photo!

370 Alors monsieur le Président, cette vue fait partie des huit (8) vues présentées dans le rapport d'impact visuel dont je rappelle que sept (7) ont un impact majeur et un (1), un impact moyen.

Au point 8.3.5, milieu visuel, à la page 298 du rapport d'impact, nous lisons:

375 "La problématique du projet se situe au niveau de la dimension visible des équipements proposés, jointe à un milieu touristique relativement valorisé par ses paysages. Les infrastructures, de par leur grande dimension, leur nombre et leur positionnement sur les sommets de la région, peuvent difficilement être dissimulées dans le paysage.

380 "D'autre part, les qualités esthétiques intrinsèques des paysages, forts de leur authenticité et de l'intérêt du public pour ce territoire, ont forgé un caractère identitaire sur lequel l'industrie touristique s'appuie."

385 À la page 313, le tableau 8.106, UPL, paysages lacustres, nous indique: au niveau de UPL, valeur accordée forte, capacité de dissimulation faible, résistance forte.

À la page 316, dernier alinéa de la page qui est un peu la conclusion:

390 "Par ailleurs, la nature même de la structure de l'éolienne offre peu de possibilités de mesures d'atténuation efficaces pour réduire totalement l'impact visuel sur le milieu. Cependant, le modèle utilisé, Enercon E-82, est caractérisé par une silhouette esthétique ayant une certaine capacité d'intégration; sa structure est blanche, il est possible d'avoir la base verte afin de se dissimuler autant que possible dans le paysage agricole et forestier."

395 Il est nullement question des paysages lacustres, alors il y a aucun moyen d'atténuation pour réduire l'impact visuel.

400 Et là, je vous réfère au rapport final de l'Étude sur les impacts cumulatifs des éoliennes sur les paysages, de mars 2009, que madame la Commissaire a en main et qui a été cité hier par monsieur Talbot du MDDEP, comme étant également un guide, au dernier participant qui était ici à la table hier soir.

405 Et je rappelle que ce rapport a été produit à la demande du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ce document est censé venir en aide au personnel des ministères qui est appelé à jouer un rôle important dans le développement de la filière éolienne et qui, je crois, a servi de guide à la firme SNC-Lavalin pour son étude sur l'impact visuel du projet de L'Érable.

410 À la page 47 de ce rapport, au point 5.4, "Interprétation des résultats par paysage type", nous pouvons lire à 5.4.3:

415 "Paysages lacustres. Les paysages lacustres souvent associés à des usages de récréation et de villégiature ont une forte valeur attribuée à l'intégration et à l'harmonie du paysage. Les paysages lacustres de récréation et de villégiature peuvent ainsi être moins compatibles avec l'implantation de projets éoliens.

"La perception de ces paysages est influencée par l'ampleur du plan d'eau dans le champ visuel. Un plan d'eau plus large offre des vues ouvertes qui rendent plus perceptible la présence et contribuent à la sensibilité du paysage."

420 De plus, monsieur Jean-Yelle a mentionné hier que le projet contient un bâtiment qu'il nomme Étoile de L'Érable, qui va accueillir des touristes qui vont rapporter des revenus au promoteur, pour qu'ils puissent apprécier la beauté de nos paysages.

425 Ma question est la suivante! Étant donné que le promoteur fait payer les touristes pour apprécier la beauté de nos paysages, quelle compensation – et je ne parle pas de compensation monétaire, car aucun montant d'argent ne peut compenser la valeur d'un paysage!

Et, monsieur le Président, je vous rappelle...

PAR LE PRÉSIDENT:

430

C'est ça, j'aimerais savoir votre question, parce que là, vous avez commencé votre question, vous avez teinté d'un commentaire, alors j'aimerais avoir votre question précisément!

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

435

Alors quelle compensation vont recevoir les citoyens de paysages lacustres qui sont là depuis très longtemps, pour la destruction de leurs paysages?

440 Et je ne veux pas entendre le montant d'argent sur le soixante mille dollars (60 000 \$), parce qu'il y a beaucoup de gens qui ont passé avant moi, alors il en reste plus beaucoup dans le fonds.

PAR LE PRÉSIDENT:

445

Mais si la réponse est non, vous devrez prendre acte de la réponse.

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

450

Premièrement, une précision! Lorsqu'on parlait de visites des touristes dans le Centre l'Étoile de L'Érable dans l'utilisation habituelle qu'on en fait au Brésil, il n'y a pas de frais qui sont chargés aux gens qui viennent le visiter. C'est un service qui est offert.

455 Par la suite, écoutez, je crois que vous avez indiqué un peu déjà une information là-dessus. On vous a parlé d'un montant monétaire, en effet.

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

460

Mon mémoire va être prêt, j'espère que mon temps va être appréciable!

J'ai une sous-question, monsieur le Président, également.

465 Est-ce que la ministre et le personnel du MDDEP vont prendre en considération l'étude déposée en mars 2009 qui est une étude indépendante faite par des professionnels et qui ne

tient pas compte des perceptions des gens impliqués dans le présent projet, dans l'acceptabilité du projet, et est-ce que le promoteur peut se retirer du projet avant que la ministre dépose sa décision, car c'est la seule solution qui permettrait une réconciliation de la population?

470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît! La deuxième partie de votre question...

475 **PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:**

Je le sais, je m'excuse.

PAR LE PRÉSIDENT:

480 C'est un avis.

PAR LA COMMISSAIRE:

485 On vous invite à déposer un mémoire, madame.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Talbot, pour la première partie de la question!

490 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Je m'excuse, on fait référence à quel document exactement?

PAR LA COMMISSAIRE:

495 "Étude sur les impacts cumulatifs des éoliennes sur le paysage", mars 2009.

PAR M. DENIS TALBOT:

500 Produit par le MRNF?

PAR LA COMMISSAIRE:

505 Oui. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR M. DENIS TALBOT:

510 C'est évident que dans l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet, le MDDEP reconseille tous les ministères et organismes impliqués et évidemment, le MRNF va être consulté par rapport à ça, étant donné que c'est eux qui ont produit ce guide.

Tous les documents qui sont pertinents à l'analyse environnementale vont être considérés, c'est certain.

515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors c'est clair. Alors votre deuxième question s'il vous plaît!

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

520 J'avais un deuxième point que j'ai fait le commentaire, mais avant de faire mon commentaire, je voulais savoir, est-ce que le promoteur peut se retirer actuellement du projet?

Est-ce qu'il peut se désister du projet actuellement?

525

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, c'est clair, l'expérience, un promoteur peut se retirer en tout temps de la procédure. Il peut annuler un projet en tout temps, c'est sa prérogative.

530

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

Merci.

535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors votre deuxième question s'il vous plaît.

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

540

Ma deuxième question, c'est que je suis ici depuis le début des audiences, puis je pense qu'on en a parlé beaucoup des études psychosociales, et j'aimerais vous amener dans le rapport d'enquête de l'audience du Projet de parc éolien dans la MRC de Matane qui a été déposé le 20 septembre 2006 au ministre Claude Bécharde.

545

Le président de la Commission était monsieur Pierre André qui a indiqué dans sa conclusion, et je cite:

550 "D'un point de vue social, il existe une tension dans la communauté entre les tenants et les opposants au développement intensif de l'éolien en milieu habité. L'évaluation des effets cumulatifs des projets de parcs éoliens dans une région devrait être prise en charge par le gouvernement du Québec avant leur autorisation respective, afin d'assurer l'acceptabilité environnementale et sociale de cet ensemble structurant.

555 "Enfin, la Commission est d'avis que le gouvernement du Québec devrait, dans les meilleurs délais, encadrer le développement de l'éolien au Québec sur les terres privées et définir de concert avec la population les plans régionaux de développement de l'éolien. Et il en va du développement harmonieux des régions-ressources dans une perspective de développement durable."

560 Ma question, c'est: quel moyen, le gouvernement, dans le dossier qui nous concerne, a-t-il pris pour encadrer les municipalités concernées, soit Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie et Saint-Pierre-Baptiste, parce qu'on parle du dépôt en 2006 et on est rendu en 2009, afin qu'il puisse consulter la population de ces municipalités avant l'acceptation du projet éolien?

565 Et quand on parle d'acceptation, c'est avant les résolutions qui sont déposées au niveau des municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT:

570 Alors nous allons poser la question tout d'abord à monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

575 Écoutez, il y a des moyens qui ont été pris par le gouvernement pour mieux encadrer le développement de la filière éolienne.

580 Le principal moyen, en ce qui concerne les terres privées, c'est le document qui a été produit, c'est un document gouvernemental mais qui a été produit par le ministère des Affaires municipales et des Régions, OK.

Le document en question, c'est "Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne".

585 Il y a plusieurs documents d'accompagnement qui sont inclus avec ce document-là, qui définissent un peu les modalités d'implantation de la filière éolienne.

590 Ce que ça dit notamment, le document est avant tout destiné aux MRC – c'est peut-être plus le ministère des Affaires municipales qui devrait répondre à cette question!

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va faire le tour des ministères impliqués qui ont produit des documents.

595 Du côté du ministère des Ressources naturelles, est-ce que vous avez produit des documents, on en a mentionné un tout à l'heure, mais outre celui-là, est-ce qu'il y a d'autres documents ou orientations qui ont été produits par le ministère?

PAR M. RICHARD POIRIER:

600 Non, effectivement. C'est-à-dire, il y a eu la première étude qui était à titre indicatif, je veux dire, qui était suggérée aux promoteurs. C'est le "Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères", et compte tenu que le premier appel d'offres se situe en Gaspésie, il y avait quand même une continuité de parcs éoliens.

605 C'est à ce moment-là que le ministère a demandé une deuxième étude sur les impacts cumulatifs des éoliennes sur les paysages. Effectivement, c'est des études qui sont suggérées aux promoteurs.

610 Nous, au ministère des Ressources naturelles, on travaille davantage au niveau des terres publiques, je veux dire, on intervient à ce moment-là lorsque nous approuvons – on n'a pas à approuver des projets, mais lorsque nous examinons les projets, et sur les terres privées, ça relève plus de la compétence des municipalités.

615 On a participé au même titre que d'autres ministères à une table à l'élaboration des orientations gouvernementales en matière d'aménagement, qui ont été annoncées par la ministre Normandeau, du temps qu'elle était ministre des Affaires municipales et des Régions.

PAR LE PRÉSIDENT:

620 Je vous remercie.

Maintenant, du côté du ministère des Affaires municipales et des Régions!

PAR Mme CHANTAL DUFORD:

625 Bonjour monsieur le Président. Le gouvernement a effectivement adopté des orientations pour un développement durable de l'énergie éolienne en 2007, en février 2007.

630 À ce moment-là, les orientations venaient préciser certains éléments qui étaient déjà compris dans les premières orientations, celles de 1994. Il y avait déjà, dans les orientations de 1994, des dispositions qui visaient à régir et à encadrer d'une certaine façon l'exploitation de

l'ensemble des ressources, mais les nouvelles orientations sorties en 2007 visaient particulièrement l'énergie éolienne, le développement éolien.

635

Et ces orientations-là voulaient guider les milieux municipaux, particulièrement les municipalités régionales de comté qui souhaitaient encadrer des projets éoliens, encadrer l'établissement de ces infrastructures-là, venaient les guider à savoir la démarche et les éléments qui pouvaient être pris en compte.

640

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

645

Alors madame Corriveau, un exemple dans un mémoire, c'est que bon, on a fait le tour des documents, alors vous pouvez, dans un mémoire, traiter, donner votre appréciation à savoir, est-ce que ces documents-là sont corrects, est-ce qu'ils ont été bien utilisés, soit par la MRC, soit par le promoteur.

650

Alors c'est des éléments qui se mettent très bien dans un mémoire.

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

655

Ma question était strictement au niveau du projet éolien de L'Érable. Est-ce qu'il y a eu un encadrement dans ce projet-là, au niveau du gouvernement, pas en généralité!

PAR LE PRÉSIDENT:

660

Ce qu'on voit, ce sont des guides – la réponse est assez claire là-dessus – donc qui sont, par exemple dans le cas des MRC, que les MRC peuvent utiliser, et des guides que le promoteur peut utiliser. C'est ce qu'on comprend.

665

Maintenant, s'il y a eu insuffisance d'utilisation, ça fait partie entre autres des éléments de la présente audience publique. Donc les gens vont pouvoir venir en deuxième partie d'audience donner leur point de vue là-dessus, s'ils sont satisfaits ou insatisfaits.

Ainsi que le ministère du Développement durable va continuer, lui, son analyse environnementale du projet.

670

Je rappelle aussi que la procédure, de la façon qu'elle est structurée, c'est que la personne qui a le pouvoir par exemple de demander de nouvelles études d'un promoteur ou des études complémentaires ou additionnelles, c'est la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. C'est elle qui est l'administrateur de la procédure. Donc elle, en tout temps, elle peut demander des études, même après bien entendu l'audience publique du BAPE.

675

Alors vous êtes la bienvenue pour nous donner votre avis et présenter votre position à la Commission. La Commission va analyser ça et à ce moment-là, la Commission peut retenir des points, par exemple que vous nommez, et à ce moment-là, va produire des avis précis à la ministre qui, elle, va décider bien entendu qu'est-ce qu'elle va faire avec la suite des choses.

680

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

Elle les lit, les avis, oui?

685

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien en fait, on comprend que la procédure, il y a plusieurs dizaines de personnes qui travaillent sur les projets, alors on sait que le rapport est envoyé à la ministre, bien entendu il y a beaucoup de gens du ministère qui lisent le détail des dossiers.

690

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

Étant donné que ça fait trois (3) jours que j'attends ici, est-ce qu'une pollution visuelle fait partie des normes environnementales?

695

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Talbot, au niveau pollution visuelle!

700

PAR M. DENIS TALBOT:

C'est quelque chose qui est assez difficile à définir, une pollution visuelle, c'est très relatif.

705

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

Il y a pas de définition dans les normes environnementales?

PAR M. DENIS TALBOT:

710

Il y a pas de définition claire de ça, non.

PAR LA COMMISSAIRE:

715

J'aimerais simplement donner une information à titre général.

Il y a eu un document qui a été publié et qui s'appelle le "Guide à l'intention des élus municipaux du Québec", ça s'appelle "Énergie éolienne et acceptabilité sociale".

720 Alors c'est des conférences régionales des élus de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches, la Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent, ça a été fait avec l'Université du Québec à Rimouski.

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

725 Est-ce que les élus de Saint-Ferdinand en ont pris compte?

PAR LE PRÉSIDENT:

730 Il faudrait prendre le document, mais on sait qu'il y a des gens des Appalaches. Mais encore une fois, c'est un autre guide qui a été produit pour assister les MRC notamment, pour l'élaboration de documents.

Alors vous êtes la bienvenue pour venir déposer un mémoire.

735 **PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:**

J'ai dépassé mon temps, merci.

PAR Mme CHANTAL DUFORD:

740 Monsieur le Président, est-ce que je pourrais amener un autre élément?

PAR LE PRÉSIDENT:

745 Oui.

PAR Mme CHANTAL DUFORD:

750 Rapidement. Je voulais simplement mettre en perspective qu'on a dit que les orientations gouvernementales qui visent les projets éoliens ont été déposées en 2007, alors que le projet qui apparaissait à la MRC de L'Érable est arrivé bien antérieurement à ça, et le RCI a été adopté en janvier 2006.

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

755 Mais les résolutions ont été déposées en 2007, les résolutions dans le rapport ont été déposées en 2007 par les municipalités et non en 2006.

PAR LE PRÉSIDENT:

760 Nous, on va faire la conciliation des dates, soyez assurée de ça.

PAR Mme SUZANNE CORRIVEAU:

Ils auraient pu en prendre connaissance, je suis sûre.

765

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons les vérifier. Alors je vous remercie.

770

MICHEL MARCEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

775

Je vais maintenant inviter monsieur Michel Marceau.

Bonjour monsieur.

780

PAR M. MICHEL MARCEAU:

Bonjour. Nous assistons depuis quelques années à une prolifération soudaine des parcs éoliens au Québec. L'impact visuel de ces interventions majeures est indéniable et marquera le territoire...

785

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça ressemble beaucoup à un avis que vous donnez! C'est pas un préambule nécessaire à la compréhension de la question.

790

J'espère que ça sera pas long!

PAR M. MICHEL MARCEAU:

795

Non. En fait, ça porte sur le paysage.

Nous avons hérité de paysages reconnus mondialement pour leur richesse et leur diversité, du caractère sauvage qui se dégage des montagnes et vallées encaissées des Laurentides, jusqu'à ces paysages maritimes et sublimes que l'on retrouve en Gaspésie, en passant par les Appalaches où l'empreinte des activités d'élevage et de culture s'intègre harmonieusement au décor vallonneux.

800

De tous ces paysages, un point commun ressort, c'est le respect avec lequel nous habitons notre territoire. C'est l'importance que nous avons accordée à la préservation de ce

805 patrimoine naturel et qui constitue une richesse collective, au même titre que le potentiel éolien qu'il recèle.

En parsemant nos différents paysages de ces immenses structures verticales, nous sacrifierons peu à peu une richesse au profit de l'autre et ce, de façon quasi irréversible.

810

Alors voici la question!

Considérant le caractère naturel et souvent inaltéré de nos paysages;

815

Considérant l'importance de plus en plus grande accordée à leur préservation;

820

Et considérant notre devoir de protéger cet héritage pour le bénéfice des générations futures, est-ce que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Hydro-Québec, avant de procéder à l'implantation massive d'éoliennes en territoire québécois, ont évalué les impacts visuels globaux et à long terme de tous ces projets sur l'ensemble de nos paysages, afin de définir des régions où les impacts visuels seraient de moindre importance et certaines autres où le respect de l'intégrité patrimoniale aura préséance sur les bénéfices éventuels que rapportera la mise en place de ces structures?

825

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons adresser la question au ministère des Ressources naturelles.

830

PAR M. RICHARD POIRIER:

À ma connaissance, il y a pas eu d'évaluation de paysage préalable à la Stratégie énergétique.

835

Il y a eu des consultations par contre qui ont été faites avant la mise en oeuvre de la Stratégie énergétique, dans laquelle on définit comme objectif de mettre en oeuvre quatre mille mégawatts (4000 MW) d'énergie éolienne.

840

C'était ressorti aux termes des consultations comme une volonté de la population, mais il y avait pas eu de régions ciblées a priori, sauf que le premier appel d'offres, s'adressait uniquement à la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, pour justement mettre en oeuvre une structure industrielle, suite aux difficultés que connaissait la Gaspésie.

Mais par contre, je veux dire, il y a pas eu d'évaluation de paysage comme telle préalable.

845

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a pas eu d'évaluation, il y a pas eu de document d'évaluation...

PAR M. RICHARD POIRIER:

850 À ma connaissance, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

855 ... disons national pour des secteurs à privilégier à l'extérieur de la Gaspésie par exemple, il y a pas de tel document?

PAR M. RICHARD POIRIER:

860 Effectivement. Mais il y a un plan de développement régional, je veux dire, il y a un PD RTP éolien qu'ils appellent, du territoire public, qui avait été fait, je veux dire, réalisé dans la région de la Gaspésie. Il y en a eu un aussi pour le Bas-Saint-Laurent.

865 Et puis il y a des guides d'analyse régionale pour les projets, mais les appels d'offres, je veux dire, avaient été, dès 2005, je veux dire, mis dans une stratégie qui a été adoptée par le gouvernement pour 2006-2015. Il y avait un premier appel d'offres qui était en 2003, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

870 Pas d'étude d'impact ou de sensibilité...

PAR M. RICHARD POIRIER:

Générique, non, absolument pas.

875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc aucun document là-dessus.

PAR M. MICHEL MARCEAU:

880 OK. Alors parlons plus précisément du paysage de notre région.

885 Le ministère des Affaires municipales et des Régions a produit un document en 2007 "Guide d'intégration des éoliennes au territoire", où on dit que:

"Une connaissance appropriée du paysage constitue un préalable à toute prise de décision cohérente dans le cadre d'un développement éolien. La contribution de la collectivité est essentielle pour attribuer des valeurs aux paysages régionaux. La participation de la collectivité à l'analyse des valeurs attribuées à certains éléments du paysage peut se faire

890 suivant diverses méthodes, séances de travail intensives, sondages ou enquêtes réalisées auprès des citoyens."

Bon, j'ai parcouru l'étude visuelle préparée par SNC-Lavalin, et je me demande si, d'une part, la MRC aussi avait, je pense, dans son schéma d'aménagement, avait un mot à dire sur
895 l'intégration des éoliennes à notre paysage.

Je me demande s'il y a une étude de caractérisation, une vraie étude qui a été faite du paysage qui nous concerne, étude qui évalue globalement la nature du paysage touché par le projet, en considérant des critères tels que la dynamique de sa géomorphologie, ses lignes de force, le rythme, les compositions paysagères que forment les peuplements forestiers mixtes où s'inscrivent les parcelles agricoles et le patrimoine bâti, ses variations en termes de couleur, de texture et d'ambiance au fil des saisons, son caractère naturel non perturbé, son unicité, sa valeur patrimoniale, afin d'en définir la nature et d'évaluer sa sensibilité comme paysage à recevoir un parc éolien de cette envergure.

905 Pour ce qui est des consultations auprès de la population, bien, je demande s'il y en a eu. Personnellement, j'habite à Sainte-Sophie et j'en ai pas eu connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

910 On va adresser la question et à la MRC et au promoteur.

Donc y a-t-il eu des consultations publiques, dans le sens de ce que monsieur Marceau nous dit, concernant le paysage, lorsque vous avez évalué le paysage?

915 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

920 Est-ce qu'il y a eu des consultations au niveau, pour évaluer...

PAR LE PRÉSIDENT:

925 Spécifiquement!

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Pour le paysage, il y a eu certaines consultations qui ont été faites au niveau de la MRC et au niveau de certains organismes régionaux, oui.

930

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc des consultations, mais pas des consultations disons de type Portes ouvertes ou aller dans les secteurs où les éoliennes étaient prévues.

935

Donc il y a pas eu de consultation auprès de la population, c'est ce que je comprends?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

940

Spécifique au paysage, seulement au niveau du paysage, il y en a pas eu qui était dédiée entièrement à ça.

Il y en a eu d'autres qu'on a citées un peu précédemment pour un ensemble du projet.

945

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Du côté de la MRC, le Règlement de contrôle intérimaire a été élaboré, est-ce qu'il y a eu des consultations ou des volets de consultations qui portaient spécifiquement sur les paysages, pour définir les zones à éviter?

950

PAR M. CARL PLANTE:

955

En fait, monsieur le Président, le 12 septembre 2005, comme je le spécifiais, lors de la présentation de la rencontre publique à Sainte-Sophie, ce qui a été présenté à la centaine de personnes qui étaient là à ce moment-là, c'était les différentes composantes qui pouvaient être intégrées dans le Règlement de contrôle intérimaire dont les mesures de distance, la question des paysages, etc., l'enfouissement des fils, les érablières, un paquet de notions qui étaient déjà incluses ou non incluses dans d'autres réglementations ailleurs au Québec.

960

Suite à ça, donc, le règlement a été élaboré puis il a été adopté en janvier 2006. Puis il a été jugé, comme madame Duford l'a dit, conforme aux orientations.

965

Maintenant, la question du paysage proprement dite avait été abordée pour l'élaboration du règlement. Maintenant, comme j'ai essayé peut-être, de façon pas tout à fait adéquate hier, pour l'expliquer, la question du paysage a été étudiée. Nous avons effectivement reçu les documents d'orientations du gouvernement.

970

Et le contexte physique du paysage de la MRC de L'Érable est quand même très différent de ce qu'on peut retrouver au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie ou ailleurs au Québec.

Dans ces régions-là, on a l'estuaire du Saint-Laurent qui est d'un côté avec la 132, on a certains villages en arrière-pays, tout ça, on a un relief de hauts plateaux en certains endroits, comme dans le coin de Mont-Louis; dans la région ici, les plateaux sont plus bas.

975 On a une forme de tangence de sommets, on n'a pas affaire, d'un point de vue de géomorphologie structurale, on peut pas dire que la structure géologique ou géomorphologique correspond, est traduite dans le paysage, comme elle peut l'être par exemple dans la région de Matane où on a des alignements de crêtes qui se rapprochent d'un point de vue très technique au relief jurassien ou appalachien typique.

980 Alors ici, dans la région, on a des vallées plutôt serrées. On le remarque très bien dans le village de Sainte-Sophie qui est complètement encaissé dans le fond de la rivière Bourbon. On a des vallées, de manière générale, beaucoup plus étroites, beaucoup plus serrées, avec un genre de tangence de sommets dans le paysage.

985 Ainsi, ça fait en sorte que, quand on se promène sur le territoire, on n'a pas la même perception du territoire qu'on peut l'avoir au Bas-Saint-Laurent ou en Gaspésie.

990 Et à cette époque-là, durant les consultations ou les discussions qui entouraient l'étude du paysage, il a été jugé que comme on a une forme de tangence des sommets à plus ou moins quelque dizaines de mètres près sur l'ensemble du territoire appalachien de la MRC, pourquoi interdire les éoliennes sur une butte, puis les permettre sur une autre, alors que le paysage était qualifié de beau partout!

995 Il faut se remettre dans le contexte, il faut non seulement se remettre dans le contexte passé mais actuel également où est-ce que là, il y a une volonté du gouvernement du Québec à permettre les éoliennes et à développer, c'est une orientation du gouvernement, de favoriser le développement des communautés par l'énergie éolienne.

1000 Alors la MRC s'est insérée, a concilié ces préoccupations-là sous cette vision-là dans le fond, de conception de son paysage, en favorisant le développement de l'énergie éolienne.

En fait, je sais pas si j'ai bien résumé?

1005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, c'est correct.

PAR M. CARL PLANTE:

1010 Si j'ai pas bien répondu à la question...

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça m'apparaît clair!

1015 Madame Bigué.

PAR LA COMMISSAIRE:

J'aurais une petite question concernant les Affaires municipales.

1020

Dans le document de l'étude d'impact, le promoteur mentionne que ces éoliennes qui baissent de quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m) à quatre-vingt-cinq mètres (85 m) n'ont pas d'incidence significative sur l'impact visuel, puis l'impact visuel, il le décrit comme majeur dans à peu près huit (8) points de vue sur treize (13) points de vue.

1025

Est-ce que le ministère des Affaires municipales prévoit des mesures d'atténuation?

PAR Mme CHANTAL DUFORD:

1030

Au ministère des Affaires municipales, on ne prévoit pas comme tel d'imposer de mesures d'atténuation. Comme d'autres experts ont constaté, c'est très difficile de camoufler les éoliennes.

1035

La solution est plutôt, quand on a un paysage qui est plus sensible, ce serait plutôt de déplacer les éoliennes.

1040

Dans l'étude d'impact, je pense qu'on considère qu'il n'y a pas une grosse différence d'impact entre une éolienne de quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m) ou une éolienne de quatre-vingt-cinq mètres (85 m), à cause de la hauteur de la végétation qui est de toute façon pas mal plus basse.

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

1045

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Monsieur Yelle.

1050

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Quelques précisions! Madame Laurin aurait un commentaire à faire.

1055

Avant ça, je voulais juste rappeler certains points quand j'ai dit un peu plus tôt qu'il y avait pas de consultation directement pour l'aménagement, pour le côté paysager. Par contre, ça avait quand même toujours lieu, c'était toujours un sujet qui était abordé à travers nos consultations.

1060 Donc lors de la consultation de décembre 2008, il y a quand même, suite à des préoccupations justement au niveau de l'impact visuel de certaines éoliennes, il y a donc trois (3) éoliennes qui avaient été déplacées, les 18, 19 et 27, si je me trompe pas.

Donc ça a été à travers ce genre de mesure là qu'on a pu essayer d'accommoder les citoyens.

1065 Par la suite, au mois de mai, on avait aussi redemandé, à savoir s'il y avait d'autres éoliennes qui pouvaient déranger, et à travers un peu le comité de suivi, puis on n'avait pas eu un retour à ce niveau-là d'éoliennes bien particulières qui dérangent.

1070 Je vais aussi laisser la parole à madame Sylvie Laurin pour qu'elle complète l'information.

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

1075 Oui, c'est juste pour mentionner qu'effectivement, au niveau des paysages, il y a eu un contact avec la MRC, avec monsieur Plante.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Monsieur Marceau.

1080 **PAR M. MICHEL MARCEAU:**

Bien moi, ce que je voulais dire, justement, une étude qui caractérise le paysage.

Ce que Lavalin a fait, c'est de morceler le paysage en quatre (4) catégories...

1085

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous pouvez nous en traiter dans votre mémoire!

1090 **PAR M. MICHEL MARCEAU:**

Donc ce que je comprends bien, cette étude-là a pas été faite.

1095 La question: est-ce que cette étude-là existe? Est-ce qu'elle a été faite, autre, que le fait de morceler le paysage en quatre (4) catégories, pour évaluer la résistance de ces paysages-là aux éoliennes?

1100 Moi, ce que je voulais dire, c'est une étude qui va définir le paysage pour évaluer sa sensibilité c'est-à-dire à recevoir ce projet-là autrement dit.

Mais si je comprends bien, ça n'a pas été fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1105 Il semblerait que non, monsieur. On peut revenir avec monsieur Yelle, mais il semble que la réponse est non.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1110 Madame Laurin.

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

1115 Oui. Quand on parle de résistance des unités de paysage, en fait on parle de sensibilité. C'est un peu deux (2) terminologies qui s'apparentent.

1120 Donc quand on dit que la résistance mettons du paysage agricole est forte ou du paysage lacustre qui est forte, ça veut dire qu'ils ont une grande sensibilité à recevoir une implantation d'éoliennes.

PAR M. MICHEL MARCEAU:

C'est ça, l'étude dit que les impacts sont majeurs, c'est ça.

1125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, vous comprenez que la réponse est assez claire. Vous pouvez manifester votre insatisfaction dans un mémoire, bien entendu, et expliquer aussi comment ça aurait dû être fait. C'est important de le mentionner.

1130

Oui madame.

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

1135 Et la façon de faire l'étude, c'est-à-dire, comme vous dites, de morceler le paysage en unités de paysage, c'est une façon de faire qui est faite depuis des années par les architectes paysagistes.

PAR LA COMMISSAIRE:

1140

J'ai une question complémentaire là-dessus, parce que monsieur soulève la structure de l'étude, c'est-à-dire que vous avez utilisé des unités de paysage.

1145 Est-ce que vous avez envisagé ou est-ce que vous avez fait l'inventaire, au lieu de prendre ces unités de paysage que vous avez déterminées, lesquelles qui étaient les plus pertinentes pour le promoteur, est-ce que vous avez fait une vue à partir des points, des vingt-deux (22) éléments que vous avez jugé importants dans l'étude d'impact? Il y avait des éléments comme la chapelle, beaucoup d'églises, des croix de chemin, des lieux qui étaient importants.

1150 À partir de ces vingt (20) lieux-là, au lieu de prendre les treize (13) vues que vous avez déterminées?

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

1155 On essaie de couvrir le plus possible de territoire quand on fait l'étude sur le terrain. Et les lieux sont visités.

1160 Mais parfois, ces lieux-là n'ont pas des ouvertures visuelles assez importantes, puis évidemment il y a beaucoup plus que treize (13) points de vue qui ont été photographiés. Je pourrais vous dire combien, mais pas tout de suite.

Mais de toutes les photographies qu'on a prises, on choisit celles qui sont les plus sensibles, celles qui ont le plus d'impacts.

1165 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Parce que le promoteur a identifié une vingtaine de points de lieux d'intérêt, est-ce que vous avez qualifié la visibilité des éoliennes à partir de ces lieux d'intérêt?

1170 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Pas nécessairement, non.

PAR LA COMMISSAIRE:

1175 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1180 Je vous remercie. Alors c'était les réponses à vos questions, je vous remercie.

PAR M. MICHEL MARCEAU:

1185 J'en ai posé une (1) ou deux (2)?

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez posé deux questions et demie (2 1/2). Bien, une petite question!

1190 **PAR M. MICHEL MARCEAU:**

1195 OK. Est-ce qu'une étude d'impact visuel a été produite pour la sélection du site d'implantation du poste de transformation et du bâtiment d'entretien, installation assez massive à caractère industriel localisé sur un site de visibilité élevée, dans un paysage qualifié par SNC-Lavalin, à la page 300 de l'étude d'impact, de particulièrement bucolique?

PAR LE PRÉSIDENT:

1200 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1205 Le principal critère qui a été sélectionné, qui a été utilisé pour l'implantation du poste de transformation, en premier lieu, c'était de trouver un critère qui était facilement possible de permettre l'ensemble des éoliennes de se connecter à ce point-là et qui était à la fois relativement proche de l'endroit où on devait aller se connecter, qui offrait une bonne possibilité de connexion.

1210 Donc par la suite, on a fait des simulations de la zone, entre autres du poste de transformation, et la position fine, si on veut, du poste de transformation, a été prise un peu, on avait deux (2) choix, un qui était plus sur le coin de la route à cet endroit-là, qui offrait une visibilité un peu plus grande.

1215 On a choisi, on a préféré, c'était un des points, c'était pas le seul, mais c'était un des points aussi, on a consulté le propriétaire aussi du terrain, mais on a sélectionné un point qui est un peu plus reculé, qui nous permet de cacher plus facilement le bâtiment.

1220 Et surtout, le poste de transformation en arrière qui est l'élément le moins esthétique, on va pouvoir cacher, si on veut, l'ensemble des transformateurs, avec le bâtiment.

Et il y a, à travers le RCI, certaines demandes donc de camouflage. Je me souviens plus exactement, c'est soit par une clôture ou bien c'est par un certain couvert végétal qui doit faire frontière entre le bâtiment et la voie publique.

1225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous prévoyez une certaine intégration architecturale avec le milieu?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1230

Oui.

PAR M. MICHEL MARCEAU:

1235

Si je comprends bien, il y a pas eu d'étude visuelle?

PAR LE PRÉSIDENT:

1240

Pas encore, c'est ça? C'est pas encore fait. Ça serait fait dans une étape ultérieure, c'est ce qu'on comprend aussi.

PAR M. MICHEL MARCEAU:

1245

Non, c'est pas ce je veux dire, là. Quand Hydro-Québec a localisé un poste de transformation, il y a des études visuelles qui sont faites.

Là, un peu comme la ligne hydroélectrique, le poste de transformation est noyé dans le projet. En principe, il faudrait qu'il y ait une étude visuelle qui soit faite...

1250

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous pourrez nous communiquer ça dans un mémoire.

PAR M. MICHEL MARCEAU:

1255

Donc la réponse est non, il y a pas eu d'étude visuelle?

PAR LE PRÉSIDENT:

1260

C'est ce qu'on comprend. C'est pas encore fait, mais on prévoit faire une simulation. C'est ce que je comprends.

PAR M. MICHEL MARCEAU:

1265

Parfait. Bon, on prévoit dissimuler ça avec des arbres, je reste à proximité de là, le vent est très fort, les arbres vont dissimuler le poste dans vingt (20) ans à peu près, à la hauteur que le bâtiment, quand le projet va être terminé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1270

Vous pourrez nous faire part de vos appréhensions.

PAR M. MICHEL MARCEAU:

Merci.

1275

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1280

YOLAND LECLERC

PAR LE PRÉSIDENT:

1285

Alors j'invite monsieur Réjean Beaudoin.

Monsieur Jean-François Gratton.

1290

Madame Loly Darcel.

Monsieur Yoland Leclerc.

Bonjour monsieur.

1295

PAR M. YOLAND LECLERC:

Bonjour monsieur. Monsieur le Président, ma question concerne – c'est-à-dire, je vais vous lire quelque chose!

1300

"Développement du potentiel éolien et conflit d'intérêts". C'est le titre du Mini Express de juillet 2007. Cette publication gouvernementale à l'intention des élus les avertit de bien prendre connaissance de la loi et d'éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts dans le dossier éolien.

1305

L'article précise, je cite:

"Tout élu doit, en vertu de l'article 361, divulguer verbalement la nature générale de son intérêt pécuniaire particulier dans toute question prise en considération par le conseil municipal.

1310

"Un tribunal pourrait considérer qu'un élu a un tel intérêt dans cette question dès que ce dernier sait qu'un de ses terrains est susceptible de recevoir une éolienne."

1315 Le RDDA dénonce le fait que deux (2) conseillers qui ont signé des contrats d'option avec le promoteur, donc avec possibilité de recevoir une éolienne...

PAR LE PRÉSIDENT:

1320 Est-ce que vous allez avoir une question liée à ça, parce que vous dénoncez une situation. C'est pas un préambule nécessaire à la compréhension de la question.

PAR M. YOLAND LECLERC:

1325 Je pense que oui, vous allez voir la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

1330 **PAR M. YOLAND LECLERC:**

Si vous me permettez, j'achève.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335 Je me réserve le droit de pas acheminer la question, à ce moment-là, si c'est pas vraiment une question, vous comprenez!

PAR M. YOLAND LECLERC:

1340 Ah! D'accord, alors je finis, ce sera pas long.

1345 Le RDDA dénonce le fait que deux (2) conseillers qui ont signé des contrats d'option avec le promoteur, donc avec possibilité de recevoir une éolienne, et ont participé aux discussions et à l'adoption de plusieurs résolutions concernant le projet éolien, contrevenant ainsi à la Loi des élections et les référendums dans les municipalités, article 361.

1350 De plus, un conseiller a siégé sur deux (2) comités éoliens et a même représenté la municipalité à la MRC, se plaçant à nouveau vraisemblablement en conflit d'intérêts.

Le RDDA a demandé une enquête au ministère des Affaires municipales.

1355 Alors la question: combien d'élus ont signé des contrats d'option pour le projet éolien de L'Érable, qui ont participé aux résolutions du conseil de Saint-Ferdinand et à combien de résolutions, et qui ont participé aux résolutions de la MRC et à combien de résolutions, ou participé au comité sur les éoliennes ou au comité de suivi sur les éoliennes?

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons adresser la question à la municipalité de Saint-Ferdinand.

1360

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Bonjour monsieur le Président. Moi, en tant que maire, j'ai pas à juger aucun élu.

1365

C'est-à-dire que s'il y a des élus qui vont être en poursuite ou peu importe, c'est les Affaires municipales ou quelque chose s'il y a des plaintes.

1370

Moi, en tant que maire, j'ai pas à dire à un conseiller, vous êtes en conflit d'intérêts ou pas. C'est l'élu municipal qui décide qu'il peut être en conflit d'intérêts. C'est pas le maire qui dit, tu es en conflit d'intérêts, tu dois te retirer. C'est l'élu lui-même qui le fait.

C'est la seule réponse que je peux donner.

PAR M. YOLAND LECLERC:

1375

Ça répond pas à ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380

Oui, mais il faut quand même accepter la réponse. Si monsieur le maire veut pas donner du détail, bien, c'est son droit, là.

1385

Surtout si dans l'optique que vous-même vous dites que vous avez déposé une plainte, donc ça veut dire qu'il y a une enquête qui est en cours, c'est ça que je comprends.

On peut demander la question au ministère, si vous avez adressé ça au ministère des Affaires municipales, si je comprends bien?

1390

Donc du côté du ministère, pouvez-vous nous confirmer qu'une plainte a été déposée?

PAR Mme CHANTAL DUFORD:

1395

Nous avons lu dans les journaux qu'il y avait des allégations de conflit d'intérêts. Maintenant, tout ce que nous avons reçu jusqu'à maintenant au ministère, c'est des demandes d'information, à savoir comment procéder pour déposer une plainte.

Alors nous n'avons pas reçu encore de plainte, et nous n'avons pas de mandat d'enquête encore dans ce dossier-là.

1400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Langlois.

1405

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Moi, là, en tant que maire, je peux pas savoir si un candidat ou un élu a signé une entente. C'est pas à moi à décider de ça. C'est chez eux, ils font ce qu'ils veulent.

1410

Ils représentent la municipalité comme élu municipal et moi, ils prennent les décisions. C'est comme je disais tantôt, je le répète, c'est eux seuls qui décident s'ils sont en conflit d'intérêts ou pas.

1415

Pour moi, c'est bien clair, je m'incorpore pas là-dedans.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie pour votre réponse.

1420

Donc vous comprenez, monsieur Leclerc, il y a de l'information qu'on peut aller chercher, mais ici, je rappelle que nous sommes une commission d'enquête environnementale, s'il y a des choses pas correctes qui ont été faites, j'en ai aucune idée, mais il y a d'autres instances qui analysent.

1425

Dans ce cas-ci, le ministère des Affaires municipales est l'instance appropriée pour vérifier ce genre de chose là, étant donné que c'est le ministère qui contrôle, on pourrait dire, les affaires municipales au niveau gestion des élus.

1430

C'est un peu aussi comme la CPTAQ qui se prononce sur les dézonages agricoles et non une commission du BAPE.

Alors on se retrouve dans ce contexte-là. Il faut accepter la réponse.

1435

Maintenant, si vous avez des insatisfactions, vous pouvez nous les communiquer, mais vous comprendrez que la Commission doit être, elle, de son côté, consciente, qu'il y a d'autres instances qui sont responsables de d'autres champs. Ici, c'est la Loi sur la qualité de l'environnement, par exemple, qui est notre champ d'action.

1440 **PAR M. YOLAND LECLERC:**

Ce que je comprends, c'est que monsieur Langlois veut pas répondre au nombre de résolutions qui ont été adoptées à tous les niveaux que ce soit.

1445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les résolutions, bon, votre question sur la résolution, j'imagine que monsieur Langlois peut répondre.

1450 Alors c'est quoi votre question?

PAR M. YOLAND LECLERC:

1455 Je demandais combien d'élus ont signé, qui ont signé des contrats d'option pour le projet éolien de L'Érable, puis qui ont participé aux résolutions, autant au niveau du conseil, au niveau de la MRC, et qui ont participé au comité de suivi dont monsieur Yelle parlait qui est en place pour voir un bon suivi, etc., et même au comité éolien de la municipalité de Saint-Ferdinand, combien d'élus qui ont participé à toutes ces choses-là avaient des contrats d'option de signés?

1460 Puis ça, c'est très connu, je veux dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, si c'est connu...

1465

PAR M. YOLAND LECLERC:

Bien, je veux dire, c'est pas un secret.

1470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais du côté des résolutions, ça peut se poser. Est-ce qu'il y a eu beaucoup de résolutions qui ont été – est-ce qu'il y a des élus par exemple qui se sont retirés? On peut au moins avoir ce volet-là.

1475

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Moi, j'ai pas fait enquête là-dessus, comme je vous disais.

1480

Puis les résolutions, les personnes qui ont des plaintes à faire, elles sont venues au conseil municipal, à mon avis, puis elles ont pris les résolutions, puis elles ont pris toutes les

choses, les données qu'il pouvait avoir, publiques, pour savoir s'il y a des élus qui sont en conflit d'intérêts.

1485 Eux autres semblent dire qu'il y en a deux (2). Il peut y en avoir deux (2), mais comme je dis, j'ai pas à faire enquête à la place des Affaires municipales.

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Nous comprenons cet aspect-là. Donc les gens ont eu des résolutions en main et ont le nom des gens qui ont adopté les résolutions, c'est ça que je comprends?

PAR M. DONALD LANGLOIS:

1495 C'est ça. Moi, j'ai pas à faire cette enquête-là. Si le maire commence à faire enquête...

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends votre réponse.

1500

Et du côté aussi de l'explication du BAPE, vous comprenez, une commission du BAPE est une commission d'enquête environnementale et non une commission d'enquête sur la gestion d'une municipalité. Il y a d'autres organismes gouvernementaux qui ont cette juridiction-là.

1505

PAR M. YOLAND LECLERC:

Je comprends.

1510

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors si vous avez déjà l'information, vous avez porté le fait à notre attention, vous pouvez revenir sur ces faits-là bien entendu dans un mémoire.

1515

Mais étant donné qu'on a confirmation que vous avez pu avoir accès aux résolutions, la Commission est satisfaite de cette réponse-là.

PAR M. YOLAND LECLERC:

1520

J'aimerais justement avoir l'avis du ministère des Affaires municipales sur un fait que j'aimerais apporter.

Alors dans l'avis de projet déposé en juillet 2007 que j'ai ici, qui vous a été déposé, il y a pas d'éoliennes sur les lots 1-2-3 appartenant à un élu municipal, monsieur Clermont Tardif.

1525 Par contre, dans l'étude d'impact de février 2009, des éoliennes apparaissent sur ces terrains-là.

Alors de quelle façon le ministère des Affaires municipales a-t-il traité cette question?

1530 Puis est-ce qu'à l'image des contrats des compteurs d'eau de Montréal, le ministère envisage-t-il la possibilité d'invalider ces contrats ou ce projet-là, étant donné qu'est-ce qu'on a remarqué?

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 Du côté des Affaires municipales!

PAR Mme CHANTAL DUFORD:

1540 Il peut y avoir eu des déplacements d'éoliennes qui sont survenus pour je ne sais quelle raison.

Cependant, comme je vous ai dit, nous n'avons pas encore reçu de plainte et donc nous avons pas enquêté et nous avons pas regardé les documents de résolutions.

1545 Il faudrait établir une chronologie de l'évolution du projet, donc de l'emplacement des éoliennes par rapport aux dates de prises de décisions des conseils municipaux ou de la MRC, pour établir s'il y avait ou non conflit d'intérêts au moment où la décision était prise.

PAR M. YOLAND LECLERC:

Est-ce que vous allez faire ça? Excusez-moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 Oui, allez-y.

PAR M. YOLAND LECLERC:

1560 Je veux dire, je veux juste savoir, est-ce que c'est quelque chose qui va être fait, ce que vous venez de dire?

PAR Mme CHANTAL DUFORD:

1565 Bien, si nous recevons une plainte, oui.

PAR M. YOLAND LECLERC:

Je sais pas si je peux finir avec ça, là!

1570

Nous, on a adressé une lettre à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en date du 5 octobre 2009. C'est une page, je sais pas si je pourrais la lire?

1575

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

PAR M. YOLAND LECLERC:

1580

"Le Regroupement du développement durable des Appalaches demande instamment à votre attention et celle de votre ministère dans le dossier du projet éolien de L'Érable, en raison de nombreuses irrégularités qui mettent sérieusement en doute la crédibilité et la légalité même de ce projet situé dans la MRC de L'Érable.

1585

"Alors nous désirons porter à votre attention les faits suivants! Concernant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 270 régissant l'implantation d'éoliennes industrielles dans la MRC de L'Érable, adopté en janvier 2006, jamais la population n'a été informée des possibilités de contestation de cet avis dont une approbation référendaire.

1590

"Les trois (3) municipalités concernées par le projet ont adopté simultanément en 2007 une résolution empêchant toute réglementation additionnelle au RCI en le soustrayant ainsi d'une possibilité de référendum, ce qui va à l'encontre du cadre de la loi permettant la modification et ajout de nouveaux éléments au RCI en tout temps.

1595

"Plusieurs articles d'un protocole d'entente signé en juillet 2009 entre la MRC et les municipalités et le promoteur, notamment l'article 8 concernant les règlements municipaux, lient indûment les municipalités au promoteur dans le cadre du RCI.

1600

"Trois (3) conseillers ayant signé des contrats d'option avec le promoteur ont participé aux discussions entourant le projet éolien et à l'adoption de plusieurs résolutions, violant ainsi la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, l'article 361.

1605

"Un conseiller ayant signé un contrat d'option avec le promoteur a siégé au comité éolien du conseil municipal de Saint-Ferdinand et au comité de suivi du projet éolien de L'Érable et a siégé à titre de représentant dudit conseil à la MRC de L'Érable, votant plusieurs résolutions concernant le projet éolien, contrevenant ainsi à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, l'article 361.

1610 "Compte tenu de ces éléments et de l'improvisation entourant l'implantation de ce mégaprojet, le Regroupement pour le développement durable des Appalaches réitère son souhait profond d'une intervention urgente de votre part, afin de rétablir la paix sociale dans notre communauté où ne règnent maintenant que divisions, discordes et déchirements.

1615 "L'harmonie et l'équilibre sont choses du passé, la vie calme et paisible de toute une population a été usurpée, volée. Nos élus ont été piégés dans un processus complexe et opaque et n'ont pas été en mesure de consulter la population et de la faire participer de façon démocratique à une décision lourde de conséquences pour l'avenir à long terme de notre municipalité. Ils n'ont pas cru bon, malgré de multiples rappels de notre part, de tenir compte de documents d'orientations gouvernementaux émanant notamment de votre ministère, justement par souci d'une acceptabilité sociale nécessaire et vitale dans ce projet d'une telle envergure."

1620

Alors on vous remercie, tout ça, c'est signé par Pierre Séguin, qui est porte-parole du RDDA.

1625 Est-ce qu'on peut penser que cette lettre, monsieur Lessard dont on n'a pas reçu un accusé de réception, comment le ministère des Affaires municipales va traiter cette demande?

Est-ce qu'il va y avoir une suite à ça, le comité de suivi?

1630

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté des Affaires municipales.

1635 **PAR Mme CHANTAL DUFORD:**

Monsieur le Président, j'apprends l'existence de cette lettre-là qui aurait été envoyée le 5 octobre; puisque je comprends que monsieur a pas reçu d'accusé de réception, je serais tentée de croire que la lettre s'est perdue quelque part.

1640

Je ne sais si le ministre l'a reçue ou si elle a été envoyée à la bonne adresse. Je ne pourrais vous dire, mais moi, la semaine dernière, j'ai fait des démarches pour savoir s'il y avait eu des plaintes de déposées, il y en avait pas encore la semaine dernière.

1645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On peut peut-être faire une seconde vérification.

1650 Monsieur Leclerc, est-ce qu'il y aurait moyen de donner une copie de la lettre ici à la représentante, madame Duford, qui pourrait faire une vérification puis nous, la Commission, nous allons faire un suivi pour voir, est-ce que cette lettre-là est bel et bien rentrée au ministère.

PAR M. YOLAND LECLERC:

1655 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660 Ça vous irait? Très bien. Alors nous allons faire le suivi.

MICHEL VACHON

1665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Michel Vachon.

Bonjour monsieur Vachon.

1670

PAR M. MICHEL VACHON:

1675 Bonjour, bonjour madame la Commissaire. Alors d'entrée de jeu, monsieur le Président, j'aimerais vous faire une requête au nom du RDDA, si vous permettez, avant que je pose mes deux (2) questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

1680

PAR M. MICHEL VACHON:

1685 L'objet, dans le fond, concerne une demande officielle de prolongation des audiences du BAPE, en vue de permettre aux citoyens de poser leurs questions concernant le projet éolien de L'Érable, et ça se lit comme suit:

"Monsieur, de simples citoyens en grand nombre sont inquiets de ne pas pouvoir poser toutes les questions qu'ils souhaitent concernant le controversé projet éolien de L'Érable.

1690 "Considérant que depuis longtemps, la seule réponse des élus municipaux aux questions des citoyens concernant le projet ci-haut mentionné ait été d'attendre les audiences publiques du BAPE;

1695 "Considérant les nombreuses questions non encore posées et qui couvrent des sujets non encore abordés jusqu'à maintenant dans les présentes audiences;

"Considérant le grand nombre de personnes concernées par ce projet, autant dans les municipalités visées par l'implantation des éoliennes que dans celles des municipalités limitrophes, soit celles de Sainte-Hélène-de-Chester, Irlande, Saint-Julien, Saint-Fortunat, Ham-Nord, Plessisville, Saint-Norbert, etc.;

1700

"Considérant que malgré les efforts des membres de la Commission des audiences publiques pour tenir les audiences à Saint-Ferdinand, les audiences se tiennent à Plessisville, privant d'informations capitales de nombreux citoyens directement visés par le projet;

1705

"Considérant l'incroyable moyen démocratique que constitue la Commission des audiences publiques pour entendre la voix des simples citoyens, moyen qui vient contrebalancer les moyens incroyables du promoteur qui peut se permettre l'engagement de firmes de communication, qui a déjà engagé deux (2) personnes à titre de représentants-vendeurs pour le projet, qui a ouvert un bureau de promotion de son projet directement à Saint-Ferdinand et qui a

1710

cinq (5) représentants dûment inscrits au Registre du lobby du Québec;

"Considérant en somme, monsieur le Président, que votre Commission constitue un ultime espoir et une tribune importante pour la voix des simples citoyens que nous sommes, nous vous demandons humblement, monsieur le Président, de prolonger la tenue des audiences, de sorte que nos questions puissent être publiquement entendues lors de ces audiences si capitales pour la bonne gouvernance de nos institutions, pour la démocratie et la justice.

1715

"Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus chaleureux."

1720

Et c'est signé Pierre Séguin, porte-parole du Regroupement pour le développement durable des Appalaches.

C'est une lettre que je déposerai à l'arrière.

1725

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Nous verrons ce soir, mais à l'heure actuelle l'ensemble des sujets a pas mal été couvert. On voit que c'est souvent les mêmes sujets qui reviennent, paysages, etc. Les réponses sont souvent les mêmes: non, il y a pas eu d'étude!

1730

On verra ce soir s'il y a vraiment des sujets qui sont pas couverts. On comprend par exemple, pour ce qui est des questions de monsieur Leclerc, on voit, c'était bon de le préciser qu'une commission du BAPE est une commission d'enquête environnementale, vous pouvez exposer des faits, mais il reste que la première partie d'audience est pour aller chercher des compléments d'informations.

1735

1740 Alors pour l'instant, on va continuer, nous avons encore plusieurs heures de travaux, on verra ce soir s'il y a vraiment des sujets qui n'ont pas été couverts.

Parce qu'à date, ce sont pas mal toujours les mêmes sujets qui sont revenus, au-delà de cinquante-cinq (55) personnes inscrites, on voit qu'il y a des fils conducteurs bien entendu. Mais on commence à tourner un petit peu en rond.

1745 On verra ce soir comment ça se présente.

PAR M. MICHEL VACHON:

Excellent, je vous remercie infiniment.

1750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors à vous vos questions.

1755 **PAR M. MICHEL VACHON:**

Alors ma question, monsieur le Président! Alors bon nombre de résidents de parcs éoliens, ou ayant une vue sur un parc éolien ici et partout dans le monde craignent une dévaluation de la valeur marchande de leur propriété.

1760 La question est extrêmement importante, parce que, bon, vous séjournez justement au lac William, vous voyez la beauté des paysages, alors il y a bon nombre de villégiateurs qui ont une propriété au bord du lac, une propriété qu'on peut évaluer à plusieurs centaines de milliers de dollars. Ça, c'est évident.

1765 Alors on comprend qu'une vente de leur maison dans les années qui viennent, parce qu'ils auront en face du Manoir, une vue sur une vingtaine d'éoliennes, on comprend que s'ils vendaient leur maison avec une perte de dix (10 %), quinze (15 %) ou vingt (20 %) ou trente pour cent (30 %), ce serait une perte incroyable si la maison vaut trois (300 000 \$) ou quatre cent mille (400 000 \$).

1770 Alors ma question est la suivante: pourrait-on avoir un avis à jour de la situation par la Société canadienne d'hypothèques et de logement du bien-fondé de la crainte de résidents, dont ceux en face du parc éolien, à côté du lac William, et même ceux des résidents?

1775 Et en sous-question: est-ce que la Société canadienne d'hypothèques et de logement pourrait nous dire si une vente d'une maison actuellement, alors que le vendeur ne fait pas état qu'un parc éolien est en construction ou en projet, est-ce que ça pourrait être accusé, une fois la vente conclue, d'un vice caché?

1780

Alors ça, c'est les questions qu'on aimerait que la Société canadienne d'hypothèques et de logement réponde.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785

Bon, bien entendu, nous avons pas établi de contact avec la Société, mais ça nous empêche pas de leur adresser une question, à savoir qu'est-ce qui existe comme information à jour sur cette question-là de dévaluation de résidences dans le cadre spécifique des projets éoliens.

1790

On pourra leur adresser une question par écrit, voir s'ils ont des informations à nous communiquer et après ça, nous ferons le suivi aussitôt qu'on aura la réponse. On pourra la mettre en ligne.

1795

On peut quand même essayer, du côté du promoteur, s'il a des informations, et on peut aussi poser la question, on essaiera tout d'abord du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1800

Monsieur le Président, j'inviterais peut-être monsieur Demers à commenter un peu puis on a quelques informations avec un appui visuel pour répondre à cette question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1805

Spécifiquement sur l'évaluation de la valeur marchande des résidences. Monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1810

Oui, exactement. Donc premièrement, il y a eu quelques études. Et il faut dire que les projets éoliens, surtout au Québec, datent de plus ou moins longtemps, une douzaine d'années maximum.

1815

Donc selon le Renewable Energy Policy Project en 2003, du côté américain, il y a une étude qui a été effectuée sur plus de vingt-cinq mille (25 000) transactions de propriétés dans un rayon de huit kilomètres (8 km) autour de parcs éoliens de plus de dix mégawatts (10 MW), des parcs éoliens qui datent des années 1998 à 2001.

1820

L'étude de ces transactions a démontré que la proximité des parcs éoliens n'occasionnait pas de baisse de valeur foncière des propriétés voisines.

1825 La valeur foncière des résidences aux audiences publiques sur le projet éolien de Saint-Ulric, Saint-Léandre, il y a eu une opinion de donnée sur la valeur des propriétés immobilières préparée par une firme d'évaluateurs agréés de Québec très reconnue, la firme De Rico et Hurtubise & associés, en 2006, concernant l'implantation d'éoliennes autour du lac Malfait, c'est un secteur de villégiature.

1830 Quatre (4) facteurs sont présents dans la création d'une valeur de propriété. Il y a l'utilité, la rareté, le pouvoir d'achat, et le désir.

Seul ce dernier facteur pourrait être influencé par un projet éolien, selon que la perception soit favorable ou défavorable à l'égard du projet.

1835 Les consultations qui ont été menées aussi auprès de municipalités où on retrouve des parcs éoliens, comme Cap-Chat, Baie-des-Sables, Carleton, les directeurs généraux de chacune des municipalités ont mentionné qu'il n'y a aucun impact sur la valeur foncière.

1840 La plupart des résidences se sont vendues dernièrement bien au-delà de l'évaluation municipale. Toutefois, tous ont prétendu qu'il n'y avait pas de lien entre l'arrivée des éoliennes et l'effet que les maisons se soient vendues plus élevées que l'évaluation municipale.

1845 Enfin, au niveau des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, on précise qu'il y a aucune étude exhaustive qui démontre un effet sur la valeur des propriétés se trouvant près des sites éoliens.

1850 Le Tribunal administratif du Québec qui s'occupe de reconnaître certaines causes externes pouvant causer impact n'a toujours pas rendu de décision concernant la valeur des propriétés envers la proximité d'éoliennes.

Ce qui se dégage de ces diverses études, puis avec la firme d'évaluateurs plus particulièrement, c'est que la valeur d'une propriété est beaucoup plus en relation avec l'offre et la demande, plus qu'un projet éolien qui est à proximité.

1855 Et c'est pour ça que vous allez remarquer dans les chiffres que j'ai donnés, il y avait une augmentation de valeur même dans certains secteurs où il y avait des parcs éoliens; c'est sûr que c'est pas la présence du parc éolien qui augmente la valeur de la propriété, mais par contre, c'est pas un facteur déterminant sur la valeur de la propriété, de façon à l'abaisser ou à la relever.

1860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie, c'est votre opinion.

1865 Du côté du ministère du Développement durable!

PAR M. DENIS TALBOT:

1870 Ce que je peux dire, c'est que je suis au courant, nous sommes au courant des références qui ont été citées par monsieur Demers de Lavalin. Ça fait plusieurs fois que ces références-là ressortent dans différentes audiences d'ailleurs.

1875 Puis à notre connaissance, ce que je dois rajouter, c'est qu'au Québec, il y a eu aucune étude exhaustive qui a démontré un effet de l'implantation des éoliennes sur la valeur des propriétés.

Il y a pas eu d'étude à grande échelle qui puisse nous permettre maintenant de porter un jugement clair là-dessus. C'est évident qu'il y a beaucoup de facteurs qui peuvent influencer la valeur d'une propriété.

1880 Je pense qu'une telle étude est à faire, ou peut-être une vérification même, si un cas à un moment donné qui peut se rendre devant le Tribunal administratif du Québec, qui prenne une décision éclairée à ce sujet-là, qui nous informe des facteurs réels qui ont influencé la valeur d'une propriété, en l'occurrence un parc éolien.

1885 Pour l'instant, on n'a pas – c'est sûr qu'il y a une crainte qui peut exister – mais on n'a pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

1890 De cas concrets. Mais il pourrait y avoir un jugement du Tribunal administratif du Québec.

PAR M. DENIS TALBOT:

1895 Ça pourrait venir à un moment donné, ça pourrait nous orienter davantage.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 Très bien. J'aurais une sous-question. Dernièrement, je suis tombé sur des documents que j'examinais concernant le Danemark, c'est un des pays où est-ce qu'il y a le plus d'éoliennes, disons, au kilomètre carré.

1905 Et le Danemark, depuis plusieurs années, a été incapable, en tout cas je sais pas pour quelle raison, d'implanter beaucoup d'éoliennes sur son territoire depuis les trois-quatre (3-4) dernières années, et il tente de relancer l'implantation éolienne en milieu terrestre.

Ils viennent d'adopter, en décembre 2008, on a la version anglaise de cette loi-là qui s'appelle "Promotion of a Renewable Energy Act", et à la partie 2, la loi prévoit un mécanisme de

1910 compensation, c'est assez normé, mais il existe un mécanisme de compensation pour la perte éventuelle de la valeur marchande d'une propriété, d'une résidence qui pourrait être causée par la proximité d'éoliennes.

1915 Donc on voit qu'il commence à y avoir certaines préoccupations à ce niveau-là. J'ai aucune idée qu'est-ce qui s'est passé au Danemark. Est-ce que la mesure est avant tout là pour rassurer les gens, en disant, il existe un mécanisme non arbitraire pour évaluer ce genre de situation là lorsqu'une personne veut vendre sa résidence, alors j'ignore le fondement de l'histoire.

1920 Mais du côté du ministère du Développement durable, est-ce que ce sont des choses qui ont été discutées jusqu'à maintenant, ou c'est vraiment, pour l'instant, on attend, comme vous avez expliqué, monsieur Talbot, une éventuelle orientation qui pourrait se dégager d'un jugement du Tribunal administratif?

PAR M. DENIS TALBOT:

1925 Non, dans l'état actuel des choses, il y a pas eu de discussion sur ce genre de mesure au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1930 Du côté du promoteur, votre réaction à un document de loi comme ça produit au Danemark, est-ce qu'on pourrait l'avoir?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1935 Écoutez, c'est intéressant, il faudrait prendre connaissance de l'entièreté du document.

Je pense que c'est la première fois que j'entends parler d'un document comme ça.

1940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On pourra vous donner la référence exacte du document qui a été produit au Danemark.

1945 Et nous, on vérifiera voir s'il y a de nouvelles choses qui peuvent sortir du côté de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, étant donné surtout qu'eux, leur mission est pancanadienne, donc ça peut concerner des éoliennes qui sont aussi à l'extérieur du Québec.

On communiquera l'information dès qu'on l'aura.

1950 **PAR M. MICHEL VACHON:**

Je peux poser ma deuxième question?

1955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

1960 **PAR M. MICHEL VACHON:**

Alors on est ici à Saint-Ferdinand, quand même il y a un plan d'eau important, et il y en a d'autres aussi dans la région, le Grand lac Saint-François. Donc il y a plusieurs lacs, on est reconnu pour une région des mines et des lacs, c'est la MRC voisine.

1965 Alors toutes choses étant égales, des acheteurs potentiels, à mon sens, risquent de diminuer, pour acheter une propriété dans un parc éolien ou donnant la vue sur un parc éolien, et c'est la loi de l'offre et de la demande, c'est de même que ça marche, à mon sens, moins de gens vont être susceptibles d'acheter une propriété au bord du lac ici avec une vue de vingt (20) éoliennes, comparé à une autre place à quelques kilomètres où là c'est un paysage lacustre pittoresque et bucolique. Mettons ça comme ça.

1970 Alors deux (2) petites questions! Ma première, c'est, elle s'adresse au promoteur, alors toujours concernant la loi de l'offre et de la demande, parce que c'est une loi économique de toute première importance, s'il était prouvé que des propriétaires perdaient dix-quinze-vingt-trente-quarante-cinquante mille dollars (10 000 \$-15 000 \$-20 000 \$-30 000 \$-40 000 \$-50 000 \$) en vendant leur maison, est-ce qu'Enerfin s'engage à compenser les propriétaires pour la perte de leur propriété? Première question, sous-question.

1975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1980 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1985 Pour le moment, non, il est pas de l'intention du promoteur de faire un tel geste à cause du manque justement d'information qui indiquerait un tel fait de cause à effet.

PAR M. MICHEL VACHON:

1990 Mais s'il y avait preuve, mettons, par deux (2) firmes indépendantes qu'une vente s'est réalisée et a fait perdre à son propriétaire trente-quarante-cinquante mille dollars (30 000 \$-40 000 \$-50 000 \$), est-ce qu'Enerfin s'engage à compenser? C'est quand même une question d'importance, là.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1995 En effet. Je remets pas du tout en question l'importance de la question.

 Il y a certains fonds au niveau de la municipalité qui sont remis qui pourraient être utilisés peut-être pour ça...

2000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 S'il vous plaît! Monsieur Yelle, continuez.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2005 ... par contre, pour l'instant, il y a pas de décisions qui vont se prendre. On va voir quel sera le cas une fois qu'on va voir de telles études.

PAR LE PRÉSIDENT:

2010 Donc pas d'engagement, mais ils sont conscients de l'enjeu.

PAR M. MICHEL VACHON:

2015 Deuxième sous-question, dans le fond. Quel effet, en supposant que des ventes à perte s'enregistrent pendant les années qui viennent, à cause d'un parc éolien puis d'une demande qui diminue pour le genre de maisons quand même qui valent trois-quatre-cinq cent mille (300 000 \$-400 000 \$-500 000 \$) du bord du lac, quel effet cela aura-t-il sur le compte de taxes éventuel des autres résidents non affectés par le projet éolien dans Saint-Ferdinand?

2020 Puis là, la MRC peut peut-être nous renseigner là-dessus, parce que là, il va y avoir une baisse, à mon sens, de l'évaluation foncière de ces résidences-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2025 Très bien. Donc du côté de la MRC, s'il y avait perte de valeur foncière dans certains secteurs de la municipalité de Saint-Ferdinand par exemple, qu'est-ce qu'il en résulterait pour les autres secteurs de la municipalité au niveau des taux de taxation?

2030 **PAR M. CARL PLANTE:**

 Il s'agit, monsieur le Président, d'une question que je ne maîtrise pas très bien.

2035 Peut-être que je pourrais faire appel, même si la personne n'est pas ici, avec le responsable du Service d'évaluation de la MRC qui pourrait éventuellement répondre à cette question-là.

2040 Ce que je peux dire, de la façon comment ça fonctionne à l'échelle de la MRC, pour l'évaluation foncière...

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, d'une manière générale.

2045 **PAR M. CARL PLANTE:**

... c'est divisé en unité de voisinage, et bon, bien, quand on a des ventes, tout ça, quand arrive l'évaluation du rôle, bien, on regarde la valeur foncière, comment les propriétés ont été vendues puis tout ça. C'est comme ça que c'est ajusté.

2050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2055 Mais le taux de taxation, lui, normalement, il est uniforme sur tout le territoire de la municipalité, monsieur Langlois, c'est exact?

PAR M. DONALD LANGLOIS:

2060 Il est certain que s'il y a une baisse d'évaluation municipale, la municipalité, à partir de là, peut monter son taux de taxation au niveau de chaque résident, effectivement.

Ça, c'est la normale des choses, selon les dépenses, on fait toujours nos budgets, les recettes et les dépenses, avec ça.

2065 Si je me réfère, si vous pouvez me permettre, monsieur le Président, en 2002, on a eu la fermeture de l'Hôpital Saint-Julien à Saint-Ferdinand où, à partir de là, le rôle triennal est arrivé. Il y a eu une baisse d'évaluation quand même, parce que tous les gens vendaient leur maison à rabais, parce qu'ils allaient travailler ailleurs puis tout ça.

2070 Ça a pas pris trois (3) ans, la hausse d'évaluation a augmenté beaucoup, parce que les maisons se sont revendues encore plus cher après ça.

2075 Ça fait qu'il y a toujours une baisse lors d'une construction ou d'un déplacement, quelque chose, dans une municipalité. Quand il arrive, on sait que quand il va y avoir le parc éolien, c'est dur de juger si c'est juste pour ça, mais quand il va y avoir la construction, peut-être qu'il y a du monde qui va être désolé, qui peut vendre leur maison à rabais. On le sait pas, ça, si c'est ça qui peut arriver.

2080 Mais il y a toujours une réévaluation après, puis souvent, ça se revend plus cher après, quelques années, ça se réajuste tout le temps. Ça a toujours fait ça dans les municipalités depuis que je suis là.

Ça fait que d'après le rôle de 2002, on avait eu une baisse, puis en 2007, on a eu une augmentation, si ma mémoire est bonne, de trente quelque pour cent.

2085 Ça fait que là, il a fallu rebaisser le taux de taxation des citoyens pour pas qu'ils paient plus cher de taxes en général.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090 Je vous remercie.

PAR M. MICHEL VACHON:

2095 En fait, là, ce qu'il faut comprendre, lorsque l'hôpital s'est fermé un peu, c'est toute la municipalité qui a été, les gens résidaient un peu partout, donc là, c'est une baisse généralisée dans le fond du rôle d'évaluation pour l'ensemble des citoyens, soit.

2100 Dans la question qui nous concerne, c'est pas tout à fait ça, là. Dans la question qui nous concerne, c'est que les résidents de l'autre côté du lac qui ont vue sur vingt (20) éoliennes, les résidents du parc éolien à Vianney, eux qui sont visés par le parc éolien, eux pourraient perdre la valeur de leur maison.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 Nous avons compris la dynamique et ça, vous pourrez nous en faire part également dans un mémoire.

PAR M. MICHEL VACHON:

2110 Merci infiniment.

PAR LE PRÉSIDENT:

2115 Je vous remercie.

Alors nous allons faire une petite pause de quinze (15) minutes, nous allons reprendre à quinze heures quinze (15 h 15).

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2120

REPRISE DE LA SÉANCE

PAR LE PRÉSIDENT:

2125

Avant d'inviter la prochaine personne qui est inscrite au registre, j'aimerais signaler que Éoliennes de L'Érable a déposé des figures qui vont être sous différentes cotes de type DA, qui vont être rendues disponibles et mises en ligne et distribuées dans les centres de consultation.

2130

La première figure nommée carte 8.5 identifie des composantes du paysage. La 8.6 traite d'effets sur le milieu visuel. La carte 8.7 aussi traite de la visibilité des éoliennes à l'horizon.

La carte 1, "Mesure d'intégration paysagère" et carte 2 qui s'appelle "Topographie".

2135

Bien entendu, les fonds étaient des cartes existantes dans l'étude d'impact auxquelles des ajouts ont été faits, donc ces documents-là vont être déposés sous la forme de la cote DA, comme je l'ai mentionné, pour bien les distinguer de l'étude d'impact.

2140

Mais il y a des éléments cartographiques de fond surtout qui sont déjà existants dans l'étude d'impact. Donc ce sont des compléments, des ajouts d'information, des précisions qui ont été mises.

Alors ces cartes vont être disponibles dès que possible dans les centres de consultation.

2145

FLORIAN FORTIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2150

J'invite maintenant monsieur Florian Fortin à s'avancer.

Bonjour monsieur.

PAR M. FLORIAN FORTIN:

2155

Bonjour madame la Commissaire, monsieur le Président.

2160

Je ne reviendrai pas sur certains éléments qui ont été traités juste avant la pause, mais j'ai des questions qui seraient donc complémentaires, si je tiens compte du sujet de l'aspect immobilier.

Alors considérant le droit immobilier et nécessairement la jurisprudence qui confirme la portée de l'application de ce droit qui prévoit qu'en matière de bon voisinage, un propriétaire peut

2165 poursuivre un propriétaire voisin pour l'érection d'éléments architecturaux ou paysagers qui altèrent esthétiquement ou autrement la jouissance visuelle, auditive ou autres dont il disposait avant un tel changement ou ayant déterminé son choix au moment de l'acquisition de sa propriété;

2170 Considérant que la valeur d'une propriété peut être affectée par un tel événement – et là-dessus, la réponse qui a été donnée tantôt disait qu'il y avait pas, en tout cas au moment de l'étude d'impact où les documents consultés disaient qu'il n'y avait pas, on démontrait pas en tout cas qu'il y avait un effet, il reste que ces études-là qui démontrent ces choses-là n'ont pas nécessairement fait de comparaisons avec des milieux sans éoliennes ou des milieux, ou le même milieu sans éoliennes. Alors c'est quand même une chose à considérer quant au résultat;

2175 Considérant que des propriétaires de terrain ont décidé par leur adhésion au projet de modifier l'apparence et la fonction de leur propriété et toucheront même un usufruit d'une telle altération, possiblement nuisible à leurs voisins;

2180 La question est: est-ce que des dispositions ont été prises par le promoteur et les propriétaires terriens, au regard de telles poursuites éventuelles, dans les contrats qui les lient et qui affectent le projet en général?

2185 Et est-ce que le promoteur a prévu – bien, si on prenait d'abord une première réponse, ça aidera!

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Yelle.

2190 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

2195 À travers le contrat, monsieur le Président, que nous avons utilisé, le modèle utilisé était celui du cadre de référence d'Hydro-Québec, qui avait été fourni par Hydro-Québec. On s'est basé là-dessus.

À savoir s'il y a des détails bien précis qui touchent à ces fonctions-là, à ces éléments-là qu'on vient d'apporter, il faudrait faire une vérification plus en détail auprès d'un juriste pour connaître le détail. Je peux pas m'avancer à ce niveau-là.

2200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc quand vous dites qu'il faudrait, est-ce que vous allez le faire?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2205

On va faire une vérification avec la question, exact, de quels seraient les effets possibles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210

Madame Bigué.

PAR LA COMMISSAIRE:

2215

Juste une petite précision! Vous avez lu un paragraphe, c'est un article, c'est du Code civil?

PAR M. FLORIAN FORTIN:

2220

Non, pas du tout. Moi, j'ai une formation de courtier en immobilier, et ça fait partie des connaissances dont je dispose pour évaluer cette situation-là.

Et je sais que dans la jurisprudence, pour avoir étudié la chose, il y a des cas de ce type-là.

2225

Alors moi, je posais la question, je voulais pas informer la Commission du droit comme tel, mais je posais la question à savoir si les parties ont convenu de quelque chose pour se prémunir...

PAR LA COMMISSAIRE:

2230

Oui, j'ai compris votre question. C'était juste parce que je voulais spécifier si votre premier paragraphe était une citation.

PAR M. FLORIAN FORTIN:

2235

Non, c'était aussi beau qu'une loi, n'est-ce pas!

PAR LE PRÉSIDENT:

2240

Alors on va attendre la réponse. Si ça prend un certain délai, la réponse à ce moment-là sera par écrit bien entendu, si ça prend quelques jours pour l'obtenir.

PAR M. FLORIAN FORTIN:

2245 Donc si je suis quelqu'un qui a signé une entente avec le promoteur pour avoir une éolienne chez moi, il risque d'y avoir des choses – en tout cas, que je suis le seul à savoir à ce moment-là, parce que le promoteur le sait pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250 Bien, il va vérifier, c'est ça, pour l'instant, voir est-ce qu'il y a des clauses spécifiques là-dessus.

PAR M. FLORIAN FORTIN:

2255 Et la deuxième partie nécessitera probablement la même étude.

2260 Est-ce que le promoteur a prévu dans ses ententes avec les propriétaires terriens prendre fait et cause pour la défense de ces propriétaires, dans l'éventualité de poursuites légales qui leur viendraient de leurs voisins lésés par l'érection des éléments architecturaux, puisqu'ils sont intégrés à la propriété, que sont les éoliennes projetées par le promoteur et liées à la propriété de citoyens dans le projet?

PAR LE PRÉSIDENT:

2265 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2270 Écoutez, monsieur le Président, à partir de ce qui s'est déjà passé, il y a eu des mises en demeure qui ont été adressées par un comité de citoyens de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester envers plusieurs propriétaires qui ont une propriété sur laquelle est prévue une infrastructure éolienne quelconque, une infrastructure du parc.

2275 À ce niveau-là, le promoteur a fait, leur a proposé un service de conseil juridique, c'est-à-dire qu'on a fait une vérification auprès de la mise en demeure auprès d'un service juridique pour voir quelle était la validité de cette mise en demeure là.

2280 Donc c'est le genre de chose qu'on peut faire, oui. Il faut voir évidemment quel est le cas en particulier.

 On peut pas non plus répondre au nom du propriétaire; par contre, on est prêt à soutenir ce genre, en tout cas, ça, c'est un exemple bien particulier dans lequel on est intervenu, oui.

2285 **PAR LA COMMISSAIRE:**

J'en profite pour demander à la Ville, est-ce que vous avez des modalités d'ensemble réglementaire concernant l'aménagement du bord des éoliennes dans vos règlements municipaux?

2290

Est-ce que vous avez abordé ce sujet-là, vous avez la possibilité de réglementer, de faire des PAE ou des PIA, non, ça vous dit rien?

2295

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Au niveau de l'implantation éolienne vous voulez dire. C'est qu'après qu'ils vont avoir passé, où ce qu'ils ont fait des chemins et tout ça, si ma mémoire est bonne, monsieur Yelle avait répondu hier là-dessus, après ça, ils vont reboiser ce qu'ils auront plus besoin de se servir. Ça, ils vont le faire, là.

2300

PAR LA COMMISSAIRE:

Mais dans votre règlement d'urbanisme spécifique à votre municipalité, vous avez pas de...

2305

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Bien, je demanderais à monsieur Plante qui pourrait répondre, il connaît plus par coeur...

2310

PAR LA COMMISSAIRE:

À la MRC?

2315

PAR M. DONALD LANGLOIS:

À la MRC, oui.

2320

PAR LA COMMISSAIRE:

Parfait. Alors monsieur Plante, est-ce qu'ils ont des outils réglementaires qui ont été développés au niveau de la municipalité pour l'intégration des éoliennes, style des regroupements d'éoliennes, par un PAE ou un PIIA, un Plan d'intégration et d'implantation architecturales, non?

2325 **PAR M. CARL PLANTE:**

Il n'y a pas de règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturales dans les municipalités qui nous touchent.

2330 **PAR LA COMMISSAIRE:**

D'accord.

2335 **PAR M. CARL PLANTE:**

Les mesures de distances séparatrices qui s'appliquent, c'est celles du RCI numéro 242.

Toutefois, la question avec les Plans d'implantation et d'intégration architecturales, avec un tel règlement, c'est la question de la subjectivité. Alors ça, c'est une problématique.

2340

C'est pas des normes qu'on a dans un tel règlement, c'est de l'appréciation subjective.

Mais on n'a pas ce genre de règlement là dans les municipalités locales.

2345

Il y a un autre règlement par contre qui s'applique, mais c'est de tout autre nature, c'est les règlements sur les nuisances, la question du bruit puis tout ça, c'est traité dans le Règlement sur les nuisances dans les municipalités.

PAR LA COMMISSAIRE:

2350

Madame Duford, est-ce qu'à votre connaissance, il y a des municipalités rurales qui se prévalent de ces instruments que sont le PIIA ou le PAE?

PAR Mme CHANTAL DUFORD:

2355

Dans la région Centre-du-Québec, à ma connaissance, il n'y a pas de municipalités qui ont adopté un type de règlement discrétionnaire pour encadrer l'implantation des éoliennes.

2360

Il y en a dans d'autres régions par ailleurs, entre autres en Montérégie. Il y a des municipalités qui ont décidé d'intervenir de cette façon-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

2365

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2370 Oui monsieur Fortin!

PAR M. FLORIAN FORTIN:

Alors ça répond pas tout à fait, mais je reviendrai.

2375

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais le promoteur, c'est ça, à votre deuxième question, a dit que jusqu'à maintenant, il soutenait les gens qui faisaient l'objet de mises en demeure.

2380

PAR M. FLORIAN FORTIN:

C'est surtout parce que le droit immobilier prévoit que le promoteur dans ça n'est qu'un mis en cause. Il peut pas y avoir de poursuites contre lui pour les éléments architecturaux dont je parlais, mais seulement contre le voisin, en fait, ou le propriétaire terrien qui, lui, est le réel propriétaire si on va voir au registre.

2385

PAR LE PRÉSIDENT:

On pourra voir la responsabilité à la lumière de la question que vous avez posée.

2390

PAR M. FLORIAN FORTIN:

C'est pour savoir si les gens qui ont signé une entente peuvent s'attendre à être défendus par le promoteur quand ce sera le temps.

2395

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on devrait avoir la réponse incessamment.

2400

PAR M. FLORIAN FORTIN:

C'était le sens de la question.

2405

La deuxième question! Considérant que le promoteur, que la MRC et même que le CLD de L'Érable qui est un organisme de service rattaché à la MRC ou dans le même territoire tout au moins, affirment dans leur présentation, leur promotion verbale ou écrite, que le projet aura des retombées positives sur l'industrie récréotouristique de la région;

2410 Et d'autre part, considérant entre autres les efforts déployés depuis plus de dix (10) ans
par divers intervenants du domaine culturel et touristique pour la mise en valeur des chemins
Craig et Gosford qui est la première route reliant Québec à Boston, qui date de deux (2) siècles,
afin d'attirer des touristes dans la région, touristes venant autant des états de Nouvelle-
Angleterre que de tout le Québec;

2415 Considérant également que localement, les artisans ont développé le Chemin des
Artisans qui est un moyen d'attirer du tourisme dans la région et particulièrement à la saison des
couleurs, à l'automne, couleurs qui, bien sûr, se trouvent dans les forêts qu'on s'apprête à mettre
à blanc comme dirait Desjardins...

2420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, votre question!

2425 **PAR M. FLORIAN FORTIN:**

Compte tenu également que le tronçon de Leeds à Saint-Julien, des chemins Craig et
Gosford sont la partie dont il est question ici, mais qui est exploité uniquement pour les fins
touristiques actuellement de ce long chemin entre Québec et Boston;

2430 Est-ce que le promoteur ou les organismes politiques et de services concernés peuvent
nous montrer quelle étude de marché ou quelles études concernant les sites historiques
régionaux ont été faites pour mener à de telles affirmations de retombées positives?

2435 Est-ce qu'on peut les montrer, d'une part, et quels sont les personnes, les organismes,
les commerces locaux régionaux qui ont été consultés pour leur donner un tel avis sur des
questions récréotouristiques?

2440 Et en complément, ce sera de savoir quelles sont ces retombées positives en question,
en détail.

PAR LE PRÉSIDENT:

2445 Ça peut être une question à développement qui peut nécessiter – alors monsieur Yelle,
est-ce que vous avez des indications, vous pouvez nous faire un sommaire de réponse, mais
vous pouvez nous indiquer aussi les sources d'information sur lesquelles vous vous êtes basés.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2450 La première source d'information, monsieur le Président, sur laquelle on se base, c'est
encore une fois l'expérience qu'on a à l'étranger sur les anciens parcs, le parc au Brésil par

exemple, ou les parcs en Espagne. C'est le genre d'élément récréotouristique que le promoteur va s'engager à aider et à promouvoir...

PAR M. FLORIAN FORTIN:

2455

Le chemin Craig n'est pas si long que ça, ramenez-nous ici!

PAR LE PRÉSIDENT:

2460

Laissez monsieur Yelle répondre! Si vous avez des insatisfactions face aux affirmations du promoteur de l'étude d'impact, vous pouvez nous les manifester dans un mémoire.

Mais pour l'instant, on va demander à monsieur Yelle de répondre à la question.

2465

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Je n'ai pas compris le commentaire, je continue ma réponse!

2470

Donc la première source donc sur laquelle on se base pour définir qu'on croit bel et bien qu'il va y avoir un impact touristique bénéfique, suite à la création du parc, et qu'on va travailler en ce sens pour s'assurer que ça sera bel et bien le cas, je reviendrai pas sur l'Étoile de L'Érable, etc.

2475

Ensuite de ça, est-ce que ça a été étudié, c'est un des points, si je me trompe pas, le chemin Craig-Gosford qui a été retrouvé dans l'étude d'impact. Donc oui, c'était un des points importants.

2480

Je sais pas sur l'ensemble des autres points que vous avez nommés, il faudrait faire la vérification.

Mais par la suite, un organisme qu'on avait consulté pour obtenir ce genre de renseignement là, c'est en effet la MRC, qu'on avait précisé un peu plus tôt, oui.

2485

Je vais laisser aussi monsieur Demers rajouter un complément d'information.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2490

Juste pour rajouter un petit point rapidement, c'est que c'est basé aussi sur l'expérience au Québec.

Actuellement, il y a quand même pas mal de parcs éoliens qui sont existants, surtout dans le secteur de la Gaspésie, et règle générale, il y a eu des sondages qui ont été faits après projet et au niveau du tourisme, ça n'a pas causé de problèmes, comme je l'ai abordé hier.

2495 Et de plus, dans plusieurs de ces localités-là, il y a même une petite industrie, parce qu'il faut penser qu'on diversifie l'offre par la présence d'éoliennes possiblement, il y a plusieurs petites industries qui se sont liées à faire des visites touristiques.

2500 Je vous parlais de Murdochville, c'est le cas à Cap-Chat aussi, et c'est le cas aussi à Saint-Ulric dans le secteur de Matane où il y a des emplois qui ont été créés spécifiquement pour visiter ces parcs-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2505 Et si je comprends bien, il y a pas d'étude de marché spécifique comme monsieur Fortin faisait allusion, la source d'information sont les sources que vous nous avez mentionnées, OK.

PAR LA COMMISSAIRE:

2510 Vous avez soulevé le parcours du chemin Craig et Gosford, est-ce que vous avez une société d'histoire, une société historique ici?

PAR M. FLORIAN FORTIN:

2515 La Société des chemins Craig et Gosford en est une justement qui développe depuis plusieurs années cette attraction-là, en fait, pour inviter le tourisme, en faire la promotion, met en place toute une série d'arrêts où les gens peuvent, au cours de l'été, venir visiter des éléments qui sont sur le chemin, soit des chapelles, soit des cimetières et ainsi de suite, là.

2520 Et également, la photo numéro 4, le point de vue numéro 4 pose assez bien le problème, parce que c'est vu du chemin Craig. Qu'est-ce qu'on voit si on se présente par le chemin Craig dans la région.

PAR LA COMMISSAIRE:

2525 Monsieur le Promoteur, est-ce que vous avez consulté la société d'histoire pour la mise en valeur de cette perspective visuelle historique?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2530 Je vais faire la vérification.

PAR M. FLORIAN FORTIN:

2535 C'est bien connu dans la région.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Je pense pas que ce soit un organisme qu'on ait consulté, non.

2540 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2545

Très bien. Alors monsieur Fortin, ça vous va?

PAR M. FLORIAN FORTIN:

2550

Oui. Et le chemin Craig, je parlais du Chemin des Artisans, pour répondre aussi, le Chemin des Artisans passe directement dans le parc éolien, là. Parce qu'on a des artisans qui sont de ce coin-là, même si ça va jusqu'à Thetford, c'est pas tout le monde qui va avoir des éoliennes à Thetford, pas celles-là en tout cas, mais il y a le rang 6 entre autres où on a une vue directe.

2555

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que le promoteur a rencontré l'Association du Chemin des Artisans?

2560 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Monsieur Demers, avez-vous quelque chose à dire?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2565

Ce que je peux dire là-dessus, c'est qu'on a eu de l'information effectivement sur ces éléments-là. Ils sont décrits à l'intérieur de l'étude d'impact.

PAR LA COMMISSAIRE:

2570

Oui, mais est-ce que vous avez rencontré les associations, parce que ça se limite à une description?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2575

Non.

PAR LA COMMISSAIRE:

2580 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585 Alors monsieur Fortin, ça va!

PAR M. FLORIAN FORTIN:

Donc, on n'a rencontré personne.

2590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez nous en faire part dans un mémoire.

2595

ROSE-HÉLÈNE ROBIDAS

PAR LE PRÉSIDENT:

2600 J'invite maintenant madame Rose-Hélène Robidas.

Bonjour madame.

PAR Mme ROSE-HÉLÈNE ROBIDAS:

2605

Bonjour monsieur, bonjour madame.

Alors mon questionnement se situe au niveau humain. On en a déjà parlé, je suis pas la première, j'espère pousser un petit peu plus loin la question.

2610

Alors compte tenu de l'insatisfaction d'une grande partie de la population sur le projet d'implantation du parc éolien de L'Érable, en regard avec les nombreux impacts négatifs dont ceux apparaissant dans le document sur l'étude d'impact et ceux qui en sont absents, entre autres l'aspect psychosocial;

2615

Compte tenu du manque de consultation formelle qui est une séance d'information suivie d'une demande d'opinion et d'assentiment par la population, qui n'a pas été fait et qui a été passablement exprimé depuis le début des audiences;

2620 Compte tenu de la dysharmonie sociale qui existe actuellement et qui se manifeste par une division de la population, agressivité entre voisins, pression sociale entre adultes et au niveau des enfants qu'on a entendu hier, des menaces, du vandalisme;

2625 Compte tenu que du temps et des argents ont été utilisés pour répertorier la population ailée, la faune, l'emplacement des ruisseaux, des étangs et qu'aucun ou peu de ces éléments, je parle de temps et argent, n'a été utilisé pour vérifier l'impact humain d'un tel projet, côté psychosocial;

2630 Compte tenu de l'importance exprimée verbalement durant ces audiences par le promoteur Enerfin, du caractère humain dans ce projet, et je suppose que la MRC-municipalité...

PAR LE PRÉSIDENT:

2635 S'il vous plaît, pouvez-vous aller à votre question!

PAR Mme ROSE-HÉLÈNE ROBIDAS:

Oui. Comment les diverses parties envisagent-elles la restauration du climat social?

2640 Quel est actuellement le plan envisagé par le promoteur, la MRC, les municipalités?

Si je continue! Le promoteur a déjà répondu que c'était par le versement de soixante mille dollars (60 000 \$) par année pour l'acceptabilité sociale.

2645 Expliquez-nous comment vous êtes arrivés à ce montant de soixante mille (60 000 \$)? Pourquoi c'est pas cent mille (100 000 \$)? Pourquoi c'est pas cent quatre-vingt-cinq mille (185 000 \$) pour l'acceptabilité sociale de ce projet?

2650 Ça s'adresse autant au promoteur, à la MRC et aux municipalités, puisque les gens ont convenu par contrat que ce montant a été jugé satisfaisant pour rendre le projet acceptable socialement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2655 Nous allons diriger la question. Parce qu'il y a beaucoup de commentaires en même temps dans votre question, donc la difficulté, c'est que des fois vous posez la question, vous répondez en même temps, ça devient très difficile pour les gens même de suivre la nature exacte de votre question. Et aussi, votre question est teintée d'opinion, de jugement de valeur.

2660 Ce qu'on s'attend à avoir, c'est des questions neutres en disant, bon bien, par exemple, sur quelle base le soixante mille dollars (60 000 \$) a été fixé aux termes de la question de l'acceptabilité sociale?

2665 Alors quand la question est courte, ça permet aux gens de mieux répondre et aussi, ça tend un peu moins, au point de vue tension, ça tend un peu moins les gens, vous comprenez.

Alors c'est un peu le défaut de votre question.

PAR Mme ROSE-HÉLÈNE ROBIDAS:

2670 J'ai essayé de faire de mon mieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675 Je sais, mais il faut faire attention, parce que vous pouvez en même temps provoquer des gens, la nature humaine étant ce qu'elle est, les gens sont un peu plus braqués pour répondre.

Alors on pourrait poser la question à monsieur Yelle, à savoir sur quoi c'est basé, le fameux montant de soixante mille dollars (60 000 \$), pour faire participer des gens qui ne sont pas des propriétaires visés par l'implantation d'éoliennes. Monsieur Yelle.

2680

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Écoutez, ce montant-là a été négocié, ça avait été négocié par l'ancien promoteur avec les municipalités et la MRC.

2685

Donc c'est un montant auquel ils étaient arrivés, je peux pas évidemment vous dire le raisonnement exact derrière tout ça, mais c'est un montant qui a été évalué en fonction évidemment des retombées du projet et que c'est un montant, voilà, qui a été accordé par toutes les parties à ce moment-là.

2690

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Langlois, pouvez-vous nous en dire plus sur les conditions de négociations et comment êtes-vous arrivés à soixante mille dollars (60 000 \$)?

2695

PAR M. DONALD LANGLOIS:

2700 Premièrement, quand on a négocié ça, assis à la table, il y avait la Fédération des producteurs de bois, il y avait l'UPA, il y avait quand même plusieurs représentants, puis on était les premiers au Québec, si ma mémoire est bonne, à négocier une entente pour l'acceptabilité sociale.

Ça fait qu'à un moment donné, on a parti plus haut, vous savez c'est quoi une négociation, on a parti plus haut, puis on s'est entendus avec soixante mille dollars (60 000 \$).

2705

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2710 Du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Talbot, et on pourrait aller du côté de la MRC après, à votre connaissance, des fonds comme ça d'acceptabilité sociale, est-ce qu'il y en a dans d'autres projets actuellement?

PAR M. DENIS TALBOT:

2715 De mémoire comme ça, je pourrais pas vous le dire, il faudrait que je vérifie le détail des retombées économiques des autres projets. Je peux faire la vérification.

Un fonds spécifique d'acceptabilité sociale.

2720

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, un fonds spécifique comme il a été mentionné.

2725

Oui, du côté de la MRC!

PAR M. CARL PLANTE:

Oui. Peut-être une petite récapitulation des événements qui ont mené à cette entente-là!

2730

C'est que suite à la rencontre qui a eu lieu ici le 30 mai 2006, dans les scénarios qui avaient été proposés à la population, c'était à savoir, est-ce que la population veut des éoliennes sur le territoire.

2735

Ensuite de ça, il y avait, dans le fond, quatre (4) scénarios qu'on a déjà abordés. C'est-à-dire est-ce que la communauté municipale doit s'impliquer face au promoteur, est-ce qu'elle doit s'impliquer et négocier les meilleures compensations possibles tout en ne mettant pas en péril le projet?

2740

Est-ce que la MRC et la communauté municipale doit travailler sur l'élaboration d'un projet communautaire, parce que ça, à l'époque, ça a été une question que beaucoup d'intervenants souhaitaient, ou est-ce que la MRC doit bloquer le projet!

2745

Alors suite à cette rencontre-là du 30 mai 2006, ce qui avait été conclu à l'époque, c'était que la communauté municipale avait le mandat de ne pas bloquer le projet qui était en cours d'élaboration à cette époque-là, mais tout en négociant le maximum de compensations pour la communauté.

2750 Alors le cent quatre-vingt-dix mille (190 000 \$) par année dans lequel il y a un trente mille (30 000 \$) qui est réservé, pas qui est réservé, mais un fonds de visibilité qui sera géré à la fois par la MRC et le promoteur pour les organismes à but non lucratif du milieu; il y a le soixante mille (60 000 \$) par année dont on parle depuis tantôt; il y a un cent mille (100 000 \$) par année qui est redonné dans les trois (3) municipalités.

2755 Alors ces trois (3) fonds-là ont leurs propres mesures, là. Le soixante mille (60 000 \$) par année, ce que le comité de suivi du projet éolien travaille actuellement, c'est une répartition, comme on a déjà dit, pour les habitations, pour les gens qui n'ont pas signé de contrat avec la compagnie, mais qui habitent dans le parc.

2760 Alors on estime, dépendant des scénarios qui sont envisagés, à à peu près mille dollars (1000 \$) par année pendant vingt (20) ans, indexé, à certaines habitations, d'autres à des chalets, etc. En tout cas, on regarde qu'est-ce qu'on peut faire, puis éventuellement, on soumettra des propositions.

2765 Alors le soixante mille (60 000 \$) par année vient de là. Donc c'est un peu ça, c'est l'historique, si on peut dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2770 Je vous remercie. Madame Robidas.

PAR Mme ROSE-HÉLÈNE ROBIDAS:

2775 En faisant suite aux réponses que j'ai eues, hier et avant-hier, monsieur Lévesque de la Santé publique mentionnait que la participation et la consultation étaient deux (2) facteurs importants au niveau social.

2780 Y aurait-il quelque chose à faire à ce moment-ci en ce sens, de consultation référendaire, pour améliorer cet aspect-là du point de vue de la municipalité?

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc consultation, référendum, alors on peut adresser la question à monsieur Langlois.

2785 **PAR M. DONALD LANGLOIS:**

2790 La question m'a été posée souvent, à plusieurs reprises, puis j'ai toujours dit, puis le Conseil municipal a toujours dit qu'on attendrait les audiences du BAPE, on attendrait les recommandations, puis après ça, on verrait.

PAR LE PRÉSIDENT:

La réponse est claire, je vous remercie.

2795

Madame Robidas.

PAR Mme ROSE-HÉLÈNE ROBIDAS:

2800

Ma deuxième question! Avant que trop de démarches d'implantation aient été faites pour le projet des éoliennes de la région de L'Érable, est-ce qu'il est dans les prérogatives du comité du BAPE d'inclure dans son avis à la fin des audiences une condition d'acceptabilité du projet, qu'une consultation populaire de type d'un référendum ait lieu?

PAR LE PRÉSIDENT:

2805

Bien entendu, les commissions émettent des avis, donc c'est pas nécessairement des conditions. C'est sous forme d'avis que nous communiquons à la ministre.

2810

La ministre, elle, fait des recommandations.

Tous les sujets peuvent être abordés en ce qui a trait au projet, en ce qui concerne une commission, nous comprenons bien.

2815

Alors les gens peuvent – si par exemple, les choses sont présentées en disant, bon, les gens font des mémoires, ils vont essayer d'exprimer des pistes de solutions, ça peut être en défaveur du projet, ça peut être en faveur du projet. Donc les gens sont invités à nous formuler toutes sortes d'éléments dont des choses comme ça.

2820

Et la Commission, elle, va examiner les différentes propositions et voir s'il y en a qu'elle peut essayer de porter vers la ministre.

Ce sont des éléments que vous pouvez nous amener dans un mémoire, et ça nous fera plaisir d'en discuter avec vous.

2825

PAR Mme ROSE-HÉLÈNE ROBIDAS:

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2830

Je vous remercie.

DENIS BAZIN

2835

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant monsieur Denis Bazin.

2840

Bonjour monsieur.

PAR M. DENIS BAZIN:

2845

Bonjour. Moi, depuis hier après-midi, puis même cet après-midi, j'entends parler de la consultation qu'il y a eue en 2005 et 2006. Je faisais partie du comité d'information qu'il y avait à ce moment-là, donc je suis quand même très bien placé pour parler des résultats de ces réunions d'information qu'il y a eues.

2850

Suite à ça, il y a eu des recommandations très claires, nettes et précises qui ont été faites, disant que la population ne veut pas des éoliennes dans la forme actuelle; elle demande d'avoir des éoliennes communautaires, et même que le RCI a fait...

PAR LE PRÉSIDENT:

2855

Mais ça, vous pourrez nous en faire part.

PAR M. DENIS BAZIN:

2860

Oui, oui, mais c'est pour en venir à ma question.

C'est parce qu'à un moment donné, le RCI a fait des normes, a été fait selon des normes par rapport à des éoliennes qui étaient supposées, à ce moment-là, être communautaires.

2865

À partir de là, les normes sont quand même beaucoup plus acceptables, donc la population est un peu plus "lousse".

2870

Quand monsieur Langlois et monsieur Plante disaient que ça avait été accepté, ça avait été accepté, oui, mais sous forme communautaire. Et c'est pas du tout le principe qu'il y a aujourd'hui.

Ma question, c'est: pourquoi la MRC a accepté de faire un projet tel qu'il est aujourd'hui lorsqu'elle avait eu clairement le mandat d'avoir des éoliennes mais sous forme communautaire?

PAR LE PRÉSIDENT:

2875

Très bien. Monsieur Plante.

PAR M. CARL PLANTE:

2880 Alors les premières informations qu'on avait eues sur le projet, à l'époque, ce qui a mené à l'encadrement des éoliennes sur la MRC, c'était pas par rapport à un projet communautaire.

On parlait à cette époque-là de soixante-cinq (65) éoliennes de un virgule cinq mégawatt (1,5 MW), ce qui a été réduit par la suite à cinquante (50) éoliennes de deux mégawatts (2 MW).

2885 Alors ça n'a jamais été véritablement l'enjeu du communautaire.

PAR M. DENIS BAZIN:

2890 Mais, je m'excuse...

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît! Adressez-vous à moi.

2895 **PAR M. DENIS BAZIN:**

Parfait. À ce moment-là, il dit que l'information qu'il y a eue par rapport aux éoliennes prévues à ce moment-là était sur des projets semblables à ce qu'ils présentent aujourd'hui.

2900 Et le résultat des conclusions qu'on a données suite à ces séances d'information là était non, on n'en veut pas d'éoliennes de cette forme-là. Je comprends très bien quand il nous dit...

PAR LE PRÉSIDENT:

2905 Pour l'instant, nous avons les deux (2) opinions; bien entendu, si vous avez, lors d'un mémoire, des documents à nous soumettre, à ce moment-là on pourra les examiner pour que nous aussi, on voie clair dans cette situation-là.

2910 Pour l'instant, à ce stade-ci, c'est difficile pour nous de savoir qui a tort, qui a raison ou est-ce que c'est simplement une différence d'interprétation.

PAR M. DENIS BAZIN:

2915 J'ai des documents justement qui disent clairement que la population de Sainte-Sophie, Saint-Ferdinand ne veut pas des éoliennes sous la forme actuellement.

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que vous pouvez les déposer?

2920 **PAR M. DENIS BAZIN:**

Pardon?

2925 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Vous allez pouvoir les déposer?

PAR M. DENIS BAZIN:

2930 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

2935

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on pourra en prendre connaissance.

2940 **PAR M. DENIS BAZIN:**

OK. Ma deuxième question!

2945 Il est fait mention dans la publicité d'Enerfin qu'il y aura un deuxième rapport sur l'étude sur l'impact des chauves-souris. J'aimerais savoir pourquoi qu'il y aura pas de deuxième étude faite sur l'aspect humain.

PAR LE PRÉSIDENT:

2950 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2955 Laissez-moi vérifier une information s'il vous plaît, monsieur le Président, au niveau du deuxième rapport sur les chauves-souris.

PAR M. DENIS BAZIN:

2960 C'est vrai que c'est pas très important!

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Je vais laisser monsieur Demers l'expliquer un peu.

2965 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

C'est que la première étude de chauves-souris, comme souvent les études d'oiseaux, il faut penser que c'est des études qui sont faites à la base sans connaître réellement les caractéristiques du milieu, donc c'est des études plus générales.

2970

Ce qui a permis d'avoir des recommandations qui nous sont venues du ministère des Ressources naturelles et de la Faune demandant des études complémentaires, pour justement aller chercher des données beaucoup plus précises aux endroits plus problématiques ou aux saisons qui sont plus problématiques. C'est des exigences, c'est des demandes qui ont été faites dans le cadre de l'analyse de recevabilité du projet.

2975

Pour ce qui est du milieu humain, pourquoi qu'il y a pas eu de deuxième étude, ce ne sont pas des éléments qui ont ressorti au niveau de l'analyse de recevabilité du ministère.

2980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Talbot, pouvez-vous apporter des précisions?

PAR M. DENIS TALBOT:

2985

Non, bien, l'analyse de recevabilité, effectivement, ça résulte de la consultation qu'on a faite auprès de l'ensemble des ministères et organismes concernés par le projet.

Et puis on fait une synthèse de ces avis-là, puis on soumet ça au promoteur qui nous répond à ce moment-là. C'est tout ce que je peux dire.

2990

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est la raison pourquoi qu'il y a pas eu de deuxième étude sur le milieu humain, parce que le ministère a pas demandé de précisions à cet égard.

2995

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Monsieur le Président, je laisserai la parole à monsieur Talbot après, juste un complément d'information encore une fois!

3000

Le fait qu'on ait intensifié, si on veut, la campagne d'information, l'ouverture d'un bureau d'information, tout ça, a été en quelque sorte de manière à, encore une fois, donner le plus d'information possible suite à, si on veut, les rencontres avec le public qu'on avait.

3005

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Monsieur Talbot, voulez-vous ajouter quelque chose?

3010

PAR M. DENIS TALBOT:

Quand je disais que c'est le ministère, c'est le ministère qui se faisait, à ce moment-là, le porte-parole de l'ensemble des ministères concernés.

3015

Puis je peux également mentionner qu'au niveau de l'acceptabilité environnementale, il y a une autre consultation qui est faite plus tard dans l'exercice.

PAR LE PRÉSIDENT:

3020

Très bien, merci.

Monsieur Bazin.

PAR M. DENIS BAZIN:

3025

Si je comprends bien, l'aspect des chauves-souris vous a préoccupés, donc vous avez demandé un deuxième rapport, mais l'aspect humain n'a pas donné cette même importance, donc pas nécessité d'avoir un deuxième rapport, c'est ce que je comprends?

3030

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

3035

Monsieur le Président, non, c'est pas comme ça qu'on interprète ça. C'est simplement qu'il y a un premier inventaire qui a été fait au niveau des chiroptères, des chauves-souris, ça a été soumis au ministère des Ressources naturelles, puis c'est dans l'ordre des choses, c'est ce ministère-là qui a exigé un rapport complémentaire pour avoir davantage de précisions par rapport au sujet qui l'intéressait à ce moment-là.

3040

Il y a pas de volonté de pas faire de deuxième étude sur d'autres sujets. C'est simplement que ça résulte de demandes des ministères sectoriels.

3045 **PAR M. DENIS BAZIN:**

Je parle pas de la non-volonté de vouloir avoir un deuxième rapport. C'était la pertinence de demander, étant donné que l'aspect humain a pas été développé très très largement dans l'étude d'impact, quelques précisions supplémentaires auraient peut-être été adéquates.

3050

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais il faut comprendre qu'actuellement, le ministère n'a pas complété son analyse environnementale. Le ministère aussi se base sur le rapport du BAPE pour la compléter, il se base aussi sur le fait qu'il a assisté à l'audience publique.

3055

Donc s'il y a des éléments que vous considérez comme ayant été insuffisamment traités dans l'étude d'impact, alors n'hésitez pas à en discuter dans un mémoire, on pourra échanger sur ça en deuxième partie d'audience publique.

3060

PAR M. DENIS BAZIN:

Certainement. Mais si je peux rajouter là-dessus, c'est que c'est pas la première fois qu'il y a une commission du BAPE, et il y a eu quand même plusieurs recommandations qui ont été faites par rapport au BAPE et qui étaient très très avantageuses pour la connaissance, pour faire évoluer la cause éolienne, et à ce que je sache, il y a à peu près rien qui a été retenu de ce que vous avez, et vos collègues ont donné, donc on fait quoi, nous autres, pour réussir à avoir une certaine écoute à quelque part?

3065

3070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Venez nous reparler, on essaiera de voir qu'est-ce qu'on peut faire.

PAR M. DENIS BAZIN:

3075

Dans un mémoire?

PAR LE PRÉSIDENT:

3080

Mais la question du milieu humain, ça fait plusieurs fois qu'on l'entend.

C'est plus facile de dénombrer, faire des pêches, bon, population de poissons, telle espèce, faire des inventaires. Lorsqu'on tombe sur le milieu humain, c'est plus délicat, avec l'histoire, bon, vie privée, etc., on voit encore actuellement que c'est peut-être le parent pauvre de l'évaluation environnementale encore là, malgré que ça fait au-delà de trente (30) ans qu'on le pratique.

3085

3090 Ce qu'on peut peut-être penser à l'origine, lorsque le législateur a modernisé, on pourrait dire, la Loi sur la qualité de l'environnement, il s'est dit, bon, il peut y avoir un problème à ce niveau-là, donc il a pensé au BAPE en disant, bon, le BAPE peut aller chercher une information qui est un peu plus difficile à percevoir, donc via l'audience publique.

3095 Maintenant, après trente (30) ans, oui, le BAPE a fait, au courant des années, des avis proposant de l'approfondissement au sujet des impacts humains. Dans certains cas, il y a eu du progrès, mais on s'aperçoit, lorsqu'on touche aux impacts psychosociaux, c'est encore un peu flou. Les gens ont encore de la misère à savoir de quelle façon on prend ça, comment on aborde ça, comment on évalue ça.

3100 Mais espérons qu'on peut réussir à plusieurs à faire avancer la cause comme on dit.

Alors c'est pour ça que je vous encourage à nous présenter un mémoire.

PAR M. DENIS BAZIN:

3105 Certainement. Mais suite à ça, j'aimerais apporter une précision.

3110 Ça fait deux (2) fois que je viens poser des questions, et c'était pas sur le même sujet. Si d'autres personnes ici dans la salle ont l'opportunité de pouvoir poser une autre question qui n'est pas nécessairement sur les mêmes sujets qu'on a discutés hier, à partir de là, comment elles vont faire, ces personnes-là, si vous décidez de ne pas prolonger la période de questions par rapport à ça? Quelle est la façon...

PAR LE PRÉSIDENT:

3115 Vous changez de sujet, mais bon, la question des impacts, par exemple, bon encore une fois, ça fait sept-huit (7-8) fois que ça revient. Par exemple, la question des impacts psychosociaux, l'appréciation, bon, beaucoup de gens disent, bon, il y a eu une insuffisance de consultations. Donc il y a énormément de points qui reviennent.

3120 On va voir ce soir qu'est-ce qui arrive de nouveau. Il y a quelques points nouveaux, mais quand je regarde les points qu'on a identifiés, il y en avait un entre autres qui est arrivé, oups, qu'on avait ici qui n'avait pas encore été abordé.

3125 Mais là, on s'aperçoit que plus on avance, plus souvent on se retrouve dans des situations qu'on a déjà vues; de plus en plus on remarque que les questions sont longues, il y a des préambules qui sont teintés d'avis, donc on s'aperçoit qu'il y a une propension qui augmente de plus en plus où les gens sentent le besoin de dire ce qu'ils pensent du projet.

3130 Alors ça, c'est des signes avant-coureurs qu'on arrive, on est allé chercher presque toute l'information qu'on pouvait aller chercher, de nouvelles informations, non connues. L'étude d'impact a été lue, etc.

3135 Donc qu'est-ce qu'on va chercher comme nouvelle information fondamentalement, c'est ça la question. Et on s'aperçoit que si les gens font des longs préambules, que c'est teinté d'avis, ils sont en train de nous donner déjà leur extrait de mémoire. Mais ça, ça prend du temps. Mais ça, c'est des gens qui font des choix.

3140 Mais quand on s'aperçoit que le gros du temps est utilisé à poser des questions qui sont pas sur le projet, on s'aperçoit qu'on arrive à la fin de l'information, qu'il n'y a plus beaucoup d'information qui va sortir, qui était pas connue, vous comprenez!

Alors on va voir ce soir si vraiment de nouvelles informations qui n'étaient pas connues qui sortent.

3145 **PAR M. DENIS BAZIN:**

Mon préambule a quand même pas été très long.

PAR LE PRÉSIDENT:

3150

Non, mais c'est parce que quand ça s'accumule d'un intervenant à l'autre, on voit qu'il y a un ralentissement, et ça crée un peu de frustration de part et d'autre.

3155 Hier soir, quand les gens se mettaient à se dérhumer, etc., donc là, ça rend la situation plus tendue; tous les gens viennent un peu plus frustrés de part et d'autre, autant les partisans que les opposants, les personnes-ressources. Et ça aussi, quand l'audience, on se rend compte que ça vient plus tendu, il y a moins d'information qui sort, donc la frustration est en train de monter de façon exponentielle, alors on n'est plus dans un climat serein.

3160 Est-ce que c'est sage de continuer des séances d'audience quand le climat n'est pas serein, la réponse est facile à donner, vous comprenez?

PAR M. DENIS BAZIN:

3165 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3170 Alors je vous remercie.

PAR M. DENIS BAZIN:

Et je suis très serein.

3175

RÉMY GAGNON ET JOHN POTHITOS

PAR LE PRÉSIDENT:

3180

J'invite monsieur Pierre Séguin.

PAR M. RÉMY GAGNON:

3185

Alors monsieur le Président, Pierre Séguin nous laisse sa place.

PAR LE PRÉSIDENT:

3190

Parfait. Donc il y aurait une intervention – comment vous dites ça?

PAR M. RÉMY GAGNON:

3195

C'est ça, on prend la place de Pierre Séguin au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

3200

PAR M. RÉMY GAGNON:

Madame, monsieur le Président, mon nom est Rémy Gagnon, je suis un élu de Sainte-Hélène-de-Chester.

3205

On est ici pour poser quelques questions de notre point de vue.

PAR M. JOHN POTHITOS:

3210

Monsieur le Président, madame la Commissaire, mon nom est John Pothitos, je suis conseiller municipal à Sainte-Hélène-de-Chester.

PAR M. RÉMY GAGNON:

3215 Alors je demanderais en commençant de produire s'il vous plaît la carte qui est derrière ici qui montre les sites d'implantation des éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3220 La carte générale.

PAR M. RÉMY GAGNON:

Oui. Merci.

3225 Je fais référence aussi à l'étude d'impact de la page 363 où il y a une évaluation très succincte de l'impact visuel, mais bon, il y a d'autres impacts aussi dont j'aimerais discuter.

3230 Il faut voir, on voit sur la carte que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester est exactement contiguë au territoire donc de la MRC qui est touchée, et c'est aussi la MRC d'Arthabaska qui est contiguë.

On voit dans le bas de la carte, à droite, des habitations. Alors on peut constater qu'il y a des habitations à quatre (400 m) ou cinq cents mètres (500 m) des éoliennes.

3235 Alors la question réfère donc à la page 363, on lit dans ce document: l'importance de l'impact sur Sainte-Hélène-de-Chester est jugée mineure!

3240 Il faut savoir aussi que la municipalité est placée, si vous voulez, à l'opposé sur les chaînes, sur une colline, sur les chaînes directement opposées, les éoliennes font face à Sainte-Hélène, face à la municipalité et face à une grande portion de rangs et d'habitations qui ont accès, qui ont un accès visuel au site d'implantation.

Alors l'importance, je poursuis quelque peu la lecture:

3245 "L'importance de l'impact est jugée mineure, résultant d'un lieu d'observation."

3250 Le lieu d'observation qu'on a pris, c'est le parvis de l'église à Sainte-Hélène, alors on a une carte qui montre, depuis le parvis, ce qu'on voit de l'autre côté, à la page 364. Alors il n'y a qu'un point de vue dans cette étude, et on apprend que les équipements occupent une grande partie du champ visuel horizontal et sont localisés dans l'arrière-plan.

Donc ce qu'on voit à la page 364, du parvis de l'église, on voit les maisons, il y a deux (2) maisons en fait qui semblent cacher une partie des éoliennes, bon.

3255 Ce qu'on constate, c'est qu'il y a une large part du territoire de la municipalité qui a pas été pris en compte. Je peux vous dire que moi, de chez moi, je vois très bien les collines de l'autre côté.

3260 Donc ceci dit, notre question est la suivante! Quels ont été les critères pour délimiter la zone d'étude d'impact visuel et aussi environnemental au plan disons plus spécifique, puisqu'il nous semble que le bassin versant de la Bulstrode-Nicolet n'a pas été étudié alors qu'il y a environ une douzaine d'éoliennes qui sont sur ce bassin versant?

3265 Alors quels ont été les critères pour délimiter la zone d'étude d'impact alors aussi qu'il y a, vous le voyez, des citoyens de Sainte-Hélène qui sont à moins de cinq cents mètres (500 m) des sites d'implantation projetés? Alors voilà pour une question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3270 Très bien, merci. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3275 Dans un premier temps, je voudrais peut-être faire une vérification. Il y a pas de résidences qui sont à moins de cinq cents mètres (500 m) à cet endroit-là.

PAR M. JOHN POTHITOS:

3280 Plus ou moins cinq cents mètres (500 m).

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3285 Les données exactes, on a une distance de sept cent cinquante (750 m) à mille mètres (1000 m), il y a deux (2) résidences dans la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester et de mille (1000 m) à mille cinq cents mètres (1500 m), c'est une seule résidence. On pourra déposer ces informations-là.

3290 Donc au niveau de la délimitation de la zone d'étude, je vais laisser la parole à monsieur Demers pour expliquer le processus.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3295 Voici le processus au niveau de la détermination des zones d'étude est fait en tenant compte des composantes qui sont étudiées.

D'abord, normalement, au point de vue biologique et physique, la zone d'étude se résume au secteur qui peut être directement ou indirectement touché par le projet, c'est-à-dire les

3300 éoliennes comme telles, les chemins d'accès et éventuellement, le poste de transformation électrique.

3305 Lorsqu'on tombe dans des composantes humaines, au niveau des composantes humaines, la zone d'étude s'agrandit et de beaucoup. Et plus particulièrement au niveau visuel, c'est lors de l'analyse visuelle en première phase sur le terrain, même avant ça c'est-à-dire, en amont, on regarde les cartes topographiques et l'architecte des paysages détermine une zone d'étude, c'est-à-dire un secteur qui pourrait susceptiblement voir les éoliennes.

Et ça, c'est confirmé par la suite sur le terrain par une visite de l'ensemble de la zone d'étude; à ce moment-là, elle est précisée.

3310 Donc au niveau humain, ce n'est pas les mêmes paramètres de détermination de zone d'étude. Ce qui est défini comme zone d'étude de façon globale, c'est la zone pouvant être affectée par le projet.

3315 Donc on comprend très bien qu'au niveau humain, c'est différent du physique ou différent du biologique.

PAR M. JOHN POTHITOS:

3320 Mais on parlait du bassin versant, monsieur.

PAR M. RÉMY GAGNON:

Le bassin versant aussi, c'est pas nécessairement juste un milieu humain.

3325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc jusqu'où vous êtes allés pour faire votre évaluation d'un impact visuel? C'est ça qui est l'enjeu plus précis.

3330 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Si vous permettez, monsieur le Président, on va mettre une des cartes.

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc la fameuse vue qui est à la page, en fait la vue numéro 11, comment a-t-elle été choisie par exemple? Pourquoi là, pourquoi pas à cent mètres (100 m)? Est-ce que l'exercice a été fait systématique pour s'assurer que c'était la meilleure vue qu'on pouvait avoir de cet endroit?

3340

PAR M. ROBERT DEMERS:

Donc monsieur le Président, la carte qui va apparaître, ça va être la carte 8.5 qui est localisée à la page 310 du volume 1, rapport principal.

3345

Donc vous avez la carte en question, et tout ce qui est coloré à l'intérieur de la carte correspond à la zone d'étude au point de vue visuel, comme on le voit dans le titre.

3350

Regardez en haut, projet, et tout de suite en bas au niveau de la légende, on voit zone d'étude, et ça correspond à l'ensemble.

Donc on voit que ça déborde quand même de beaucoup. On se rend de l'autre côté, du côté ouest et est, si vous voulez, du lac William, jusqu'à Norbertville du côté complètement et tout près de Princeville et Plessisville.

3355

Donc on couvre une zone qui est très grande. La zone d'étude est vraiment en fonction des composantes environnementales qu'on retient.

PAR M. RÉMY GAGNON:

3360

Monsieur le Président, est-ce que je peux encore attirer votre attention sur la page 363 où là, on a des données de kilométrage à peu près qui sont établies; l'éolienne la plus proche se trouve à sept virgule seize kilomètres (7,16 km) du lieu d'observation, un lieu d'observation, et on constate, à la dernière phrase:

3365

"Par contre, la zone touchée est petite."

Moi, ce que je vois, quand j'habite le paysage, c'est que la zone touchée s'étend sur une dizaine de kilomètres, c'est-à-dire tout ce qui est la portion de ce qu'on appelle, nous, le rang 1, la route 263, et c'est la longueur totale de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester qui est touchée.

3370

Donc on part de Saint-Norbert et on se retrouve à Saint-Fortunat et nous sommes entre les deux (2), alors que la zone touchée soit petite, c'est quelque chose qui m'échappe, honnêtement.

3375

PAR M. JOHN POTHITOS:

Mais, monsieur le Président, la question était la suivante! C'est qui qui a décidé de la zone d'étude?

3380

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce qu'on va poser donc.

3385

PAR M. JOHN POTHITOS:

Est-ce que c'est le gouvernement ou est-ce que c'est le promoteur?

3390

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est le promoteur, mais quelle était la méthodologie – la question originale, c'était quelle méthodologie ou comment on a fait le choix pour prendre les points de vue.

3395

PAR M. RÉMY GAGNON:

Quels critères!

PAR M. ROBERT DEMERS:

3400

C'est que, monsieur le Président, chacun des spécialistes, selon sa spécialité, détermine sa zone d'étude.

A priori, moi, je ne peux pas, en tant que biologiste, déterminer la zone d'étude au niveau visuel. Je peux la déterminer au niveau biologique et non visuel.

3405

Donc chacun des spécialistes, dans l'étude d'impact, a à déterminer sa zone d'étude.

PAR M. RÉMY GAGNON:

3410

Comment se fait-il qu'il n'y a pas d'étude du bassin versant à ce moment-là? Elle est où, cette étude-là? Produisez-la.

PAR LE PRÉSIDENT:

3415

Ce qu'on comprend, c'est qu'elle n'existe pas.

C'est-à-dire l'ensemble des points de vue, qu'on nous a expliqué, sur le milieu visuel, tout à l'heure...

3420

PAR M. RÉMY GAGNON:

Non, l'étude environnementale sur les impacts sur le bassin versant.

3425 **PAR M. JOHN POTHITOS:**

L'étude biologique.

3430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais on l'a pas.

PAR M. JOHN POTHITOS:

3435 C'est un biologiste, il doit nous fournir le document.

PAR LE PRÉSIDENT:

3440 Non, il faut pas commencer le débat ici. C'est-à-dire, l'ensemble des documents sont ici. S'ils ne sont pas là, ils n'existent pas. C'est pas là.

PAR M. RÉMY GAGNON:

3445 C'est ce qu'il faut comprendre. Donc la zone qui est représentée là ne correspond pas à la zone d'étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450 Écoutez, c'est des choix. Donc la zone d'étude peut varier selon les composantes utilisées, étudiées. Ça, on le comprend.

Maintenant, on a la position du promoteur qui est exprimée; maintenant, il y a votre position. Alors on solutionnera pas cela.

3455 Par contre, ce qu'on dit toujours, la façon qu'on procède maintenant, c'est que lorsque les gens ont des insatisfactions, si les gens jugent qu'il y a des lacunes dans l'étude d'impact, les gens peuvent nous en faire part en deuxième partie de l'audience publique, de nous exprimer leurs points de vue sur des lacunes. La Commission pourra le regarder, le ministère aussi va suivre les travaux du BAPE.

3460 Alors tout ça, après ça la Commission va faire une analyse et peut arriver à la conclusion, oui, il y a des lacunes ou non, il y en a pas. Alors elle va faire des avis, le ministère aussi va regarder la situation.

3465 Alors si vous estimez qu'il y a des lacunes, faites-nous en part en seconde partie d'audience publique.

PAR M. RÉMY GAGNON:

3470 Parfait, OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

3475 Je pense que c'est ça qui est l'important, sinon on pourra pas régler la question comme ça à brûle-pourpoint.

PAR M. RÉMY GAGNON:

3480 OK. Donc peut-être en sous-question...

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3485 Pardon, désolé, juste pour terminer de compléter l'information donnée plus tôt! Monsieur Demers!

PAR M. ROBERT DEMERS:

3490 Ce qu'on me dit, c'est que le milieu de la rivière Bulstrode a été caractérisé. Ce qu'on me dit, c'est qu'il ne peut aucunement être impacté par la localisation des chemins ou par la localisation des éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3495 C'est votre point de vue.

Alors si vous avez un point de vue, je veux pas de réaction, mais si vous êtes pas d'accord avec l'interprétation, vous pouvez nous en parler dans un mémoire.

PAR M. RÉMY GAGNON:

3500 OK. D'autre part, en sous-question, puis en terminant en ce qui me concerne, on voit la zone ici d'étude, comment se fait-il que la municipalité de Sainte-Hélène qui fait partie de cette zone d'étude là n'a pas été consultée, ni la municipalité, ni les citoyens?

3505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3510

On a procédé pour faire des consultations à des séances d'information à travers l'ensemble de la région par les publicités dans les journaux périodiques.

3515

Donc la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester n'était pas exclue de ces consultations-là.

PAR M. RÉMY GAGNON:

3520

À quel moment nous avez-vous écrit pour nous consulter à la municipalité, à quel moment ça a été fait?

Est-ce que ça a été fait ou ça a été fait par les médias?

PAR LE PRÉSIDENT:

3525

S'il vous plaît, on va commencer par: est-ce que vous avez écrit aux municipalités ou demandé à les rencontrer, les municipalités limitrophes?

Hier, ou avant-hier on avait une question similaire de la municipalité d'Irlande.

3530

Donc monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3535

On n'a pas consulté directement les municipalités ou les représentants des municipalités limitrophes. On s'est concentrés avec celles qui étaient à l'intérieur de la zone d'étude, qui étaient directement touchées par le parc éolien.

PAR M. RÉMY GAGNON:

3540

Mais nous sommes dans la zone d'étude, le village est dans la zone d'étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

3545

Mais je veux pas de débat, vous comprenez le risque d'échanges comme ça. Mais je comprends votre point de vue, vous pourrez nous l'exprimer dans un mémoire, étant donné que, par exemple, on nous dit, au niveau visuel, la zone d'étude varie par rapport au milieu biophysique par exemple, donc vous pourrez exprimer votre insatisfaction à cet égard.

3550 **PAR M. JOHN POTHITOS:**

La deuxième question! Le promoteur nous dit que le projet est évalué à quatre cents millions de dollars (400 M\$) et qu'il fait des investissements de quatre cents millions de dollars (400 M\$) dans la région de L'Érable.

3555

Moi, je suis chargé de projet éolien à Sainte-Hélène-de-Chester et pourtant, quand je fais le calcul, j'arrive à deux cent quatre-vingt-quinze millions (295 M\$).

3560

Est-ce que la Commission peut produire les chiffres exacts de la compagnie qui fait des annonces à la radio, partout, en mettant un projet de l'avant qui est d'une valeur de quatre cents millions de dollars (400 M\$) alors que – autrement dit, j'aimerais que ses chiffres soient justifiés.

PAR LE PRÉSIDENT:

3565

On peut poser la question.

Alors comment vous arrivez à justifier, donc certains se posent des questions sur vos chiffres, c'est appuyé sur quoi, l'évaluation de quatre cents millions (400 M\$)?

3570

Entre autres, est-ce qu'il y a moyen d'avoir un peu plus de détails sur la ventilation des coûts à ce moment-là, pour mieux apprécier?

PAR M. JOHN POTHITOS:

3575

J'aimerais produire les chiffres, monsieur le Président.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3580

Écoutez, on va commencer par répondre. Encore une fois, le quatre cent vingt millions de dollars (420 M\$) est évalué en fonction de notre expérience dans le domaine.

3585

Le montant, du montant de quatre cent vingt millions (420 M\$), ce montant estimé quand même, mais veux veux pas, il y a quasiment les trois-quarts (3/4) de cette valeur-là qui vient de l'achat des équipements. Le restant vient de l'évaluation qu'on a estimée de l'intensité, si on veut, des travaux qui vont être nécessaires pour construire le parc éolien dans la région.

Donc voilà, c'est de notre expérience et de notre estimation des choses que ce montant-là, sur quoi ce montant-là est basé.

3590

PAR M. JOHN POTHITOS:

Alors vous avez pas fait – excusez-moi, monsieur le Président, je m'adresse à vous!

3595 Alors si je comprends bien, la compagnie Elecnor n'a pas fait de plan d'affaires concernant ce projet-là? C'est qu'ils y vont un petit peu à tâtons. C'est peut-être quatre cents (400 M\$), c'est peut-être quatre cent vingt millions (420 M\$), mais dans le fond, ça peut être deux cent quatre-vingt-quinze (295 M\$)?

PAR LE PRÉSIDENT:

3600 Il y a un peu d'opinion.

Effectivement, bon, jusqu'où vous êtes allés dans le raffinement pour établir vos coûts, au-delà de dire votre expérience? J'imagine que vous avez commencé à établir des coûts budgétaires du projet, j'imagine?

3605

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Je vous rassure sur le sujet. Évidemment, on a fait un plan d'affaires et évidemment, on a fait le détail en fonction de toutes les opérations qui sont nécessaires pour la construction du parc et aussi l'achat des équipements.

3610

L'achat des équipements, non seulement, quand je parle de ça, c'était les éoliennes principalement, mais aussi l'achat des équipements, les transformations et les investissements qui sont nécessaires pour faire les chemins d'accès et aussi les plateformes, l'ensemble de la voirie, et aussi les bâtiments qui vont être inclus dans le projet.

3615

Donc oui, on a fait cette ventilation-là. Par contre, elle est quand même à l'interne.

PAR LE PRÉSIDENT:

3620

Mais vous pouvez nous dire que l'évaluation que vous avez faite, le chiffre correspondant est quatre cent vingt millions (420 M\$)?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3625

Quatre cent vingt millions (420 M\$) vient de la somme de ces investissements-là, oui.

Ça inclut aussi entre autres tous les coûts financiers qui sont nécessaires durant les vingt (20) années d'exploitation pour maintenir l'ensemble des garanties qui sont demandées par Hydro-Québec et aussi pour, évidemment, le coût financier d'aller chercher l'ensemble des quatre cent vingt millions (420 M\$) pour le financement du projet.

3630

PAR LE PRÉSIDENT:

3635 Très bien. Parce que si vous avez des raisons de douter, vous pourrez nous en faire part dans un mémoire.

 L'idée encore, parce que je veux vous expliquer, la procédure – c'est très important que je vous l'explique!

3640

 Si on s'embarque dans une situation comme ça, un, il faut que la Commission établisse, parce que c'est la Commission qui le demande, et elle en a besoin pour son analyse, donc il faut que la Commission établisse des motifs internes à elle qui justifient cet aspect-là.

3645

 Les commissions, traditionnellement, n'évaluent pas les coûts des projets, OK. Donc ça voudrait dire déjà qu'il faudrait qu'on fasse une réflexion assez poussée pour établir si la Commission a besoin, pour ses propres besoins, de chiffres sur les projets.

3650

 Deuxièmement, le promoteur, lui, allèguerait des éléments de confidentialité. Le danger est là.

 Donc si la Commission est pas capable par elle-même de formuler des motifs pourquoi elle en a besoin pour produire un avis environnemental à la ministre, qu'est-ce qui se passe? C'est-à-dire que la Commission, à ce moment-là, si elle est pas capable d'en trouver, elle va retourner tout de suite le document au promoteur, parce que c'est la première question qu'il faut qu'elle se pose.

3655

3660

 Si elle a de très bonnes raisons, maintenant, elle va dire, le document est-il d'intérêt public ou pas. Ça, c'est une autre paire de manches. Mais il reste qu'il faut qu'elle statue là-dessus.

 Une fois qu'elle a statué là-dessus, elle fait part de sa décision au promoteur et elle donne un délai au promoteur pour réagir à la décision. Parce que le promoteur peut décider d'aller contester en Cour, par exemple en Cour supérieure, si la décision par exemple ne le satisfait pas, la Commission veut rendre ça public. Il s'en va en Cour supérieure.

3665

3670

 Donc pendant ce temps-là, c'est pas public. Si c'était le cas, le juge va demander pourquoi la Commission veut avoir ça, qu'est-ce qu'elle veut faire avec ça. Si la Commission sait pas qu'est-ce qu'elle veut faire avec ça exactement, si c'est juste pour dire, bien, on voulait voir quelque chose, bien là, le juge risque de nous ramasser.

 Donc il faut qu'on ait d'excellents motifs.

3675

 Personnellement, étant donné qu'on est une Commission d'enquête environnementale, je serais cent pour cent (100 %) à l'aise, parce que je pourrais le justifier facilement, si par exemple

on avait une bataille autour de données confidentielles sur la qualité de l'eau souterraine, par exemple dans un milieu où il y a des puits d'eau potable. D'un niveau environnemental, je pense que ça serait facile de trouver d'excellentes justifications.

3680 Lorsqu'on tombe dans des données financières, c'est beaucoup plus délicat, vous comprenez.

 Alors si vous avez des motifs pour douter des chiffres, vous pourrez nous en faire part dans un mémoire, parce que la Commission a toujours le loisir après ça de demander d'obtenir
3685 l'information.

 À ce stade-ci, je n'ai pas de motifs de la demander. Il faudrait que vous nous produisiez les motifs.

3690 **PAR M. JOHN POTHITOS:**

 D'accord. Si vous me permettez, monsieur le Président, le motif est très simple. C'est que le promoteur fait de la publicité sur son projet, et sa publicité concerne un projet de quatre cents millions (400 M\$)...
3695

PAR LE PRÉSIDENT:

 Vous l'avez dit tout à l'heure.

3700 **PAR M. JOHN POTHITOS:**

... dont soixante-quinze pour cent (75 %), le promoteur l'a dit lui-même, soixante-quinze pour cent (75 %), plus les équipements de raccordement au réseau, viennent de l'extérieur. On peut pas aller s'acheter une Mercedes à Matane de trente mille piastres (30 000 \$) puis dire, j'ai
3705 investi trente mille piastres (30 000 \$) à Saint-Ferdinand.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Là, vous tombez dans l'opinion. Là, on a déjà cette information-là, on est au fait que le
3710 gros du montant, c'est de l'achat d'équipements.

PAR M. JOHN POTHITOS:

 Pourquoi que la requête est sensée, monsieur le Président, c'est que le promoteur fait de la promotion, soit radiophonique ou par les journaux, et de plus, les travaux continuent. On est
3715 en audiences du BAPE, mais les travaux continuent, c'est business as usual présentement.

 Et c'est pour ça que notre motif est très très très fondé, c'est sur ça...

PAR LE PRÉSIDENT:

3720

Mettez-nous vos motifs par écrit, parce que, par exemple, la question que le promoteur continue ses travaux, si c'est des travaux qui nécessitent pas de permis municipaux ou du MDDEP, bon, bien là, il peut les faire, on se comprend.

3725

La Commission a aucune prise sur ça.

Alors c'est pas un argument pour rendre publiques des données financières.

3730

Si vous mettez en doute les données globales, bien là, vous pouvez nous faire part de vos motifs, mais à prime abord, on n'a pas de motifs. On peut pas s'en aller à la pêche pour faire une vérification au cas où, parce qu'encore une fois, la jurisprudence est très claire là-dessus. Des commissions ne peuvent pas aller à la pêche. Il faut qu'elles aient des motifs précis de préoccupations, par exemple sur la santé publique ou des choses comme ça.

3735

C'est pour ça que je vous dis, quand on tombe sur des données financières, c'est beaucoup plus flou pour avoir des arguments pour une commission d'enquête environnementale de dire, j'ai besoin de ces chiffres-là pour faire mon enquête.

3740

Alors il faut pouvoir vraiment rattacher bien des choses; à ce stade-ci, j'ai pas les éléments.

Alors j'ai votre insatisfaction par rapport aux chiffres du promoteur, c'est ce que j'ai pour l'instant, mais il me faut plus.

3745

PAR M. RÉMY GAGNON:

Peut-être pour être clair un peu pour ajouter un peu d'eau au moulin, mais sans trop provoquer!

3750

L'idée qui est soumise ici, c'est que c'est un projet de quatre cents millions (400 M\$) dont trois-quarts (3/4) de l'investissement...

PAR LE PRÉSIDENT:

3755

Vous pourrez nous en faire part dans un mémoire.

PAR M. RÉMY GAGNON:

... n'est pas fait ici. C'est-à-dire que les machines sont produites en Allemagne.

3760

Alors à ce moment-là, c'est des travailleurs allemands qui vont tirer profit de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, vous pourrez nous l'exposer dans un mémoire. À ce stade-ci...

3765

PAR M. RÉMY GAGNON:

En Gaspésie un peu, mais ce qu'on veut dire, c'est qu'il y a quelque chose d'un peu spécial.

3770

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui c'est ça, vous pourrez nous le dire dans un mémoire.

3775

Vous comprenez, c'est un peu ça. La première partie est conçue comme ça. Je peux comprendre, les gens sont moins familiers, peuvent vouloir dire, on pose une question, et on veut en même temps dire ce qu'on en pense. Mais ça marche pas comme ça. Ça a été décomposé il y a trente (30) ans en deux (2) parties.

3780

Alors je regrette, mais c'est comme ça que ça fait trente (30) ans qu'on procède de cette façon-là.

Alors je vous remercie messieurs.

3785

JEAN-PIERRE SAMSON

PAR LE PRÉSIDENT:

3790

Alors je vais maintenant inviter monsieur Alain Michel.

Monsieur André Thivierge.

3795

Monsieur Christian Lacerte.

Jean-Pierre Samson.

Bonjour monsieur.

3800

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

3805 Bonjour. Bon, ma question suit un peu l'intervention des prédécesseurs. Le promoteur nous dit que les travaux de construction vont prendre cinq cents (500) travailleurs, les autres promoteurs font le même projet avec cinquante (50) à deux cents (200).

Les travaux d'entretien, c'est vingt-cinq (25) emplois, les autres promoteurs, c'est huit (8).

3810 Le coût du projet ici, c'est quatre point deux millions par mégawatt (4,2 M\$/MW), les autres projets, c'est de l'ordre de trois millions (3 M\$). Pour des projets avec les mêmes turbines.

Trois millions (3 M\$), en passant, c'est moins que le soixante-quinze pour cent (75 %) d'achats qu'il fait pour son quatre point deux millions (4,2 M\$).

3815 Il a de l'air content que ça lui coûte quatre point deux millions (4,2 M\$)...

PAR LE PRÉSIDENT:

3820 S'il vous plaît, pas de jugement de valeur. Si vous voulez poser votre question!

Parce qu'on voit, on déborde beaucoup et on n'obtient pas de nouvelle information.

J'aimerais ça que vous posiez votre question.

3825 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

3830 Bon bien, là, cette information, vous l'avez. Moi, je vais vous lire le résultat d'Hydro-Québec sur l'appel d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW). C'est un document d'Hydro-Québec.

3835 "Lundi, le 5 mai 2008, la Société d'État Hydro-Québec annonçait par voie de communiqué de presse le résultat des appels d'offres pour l'achat de deux mille mégawatts (2000 MW) d'énergie éolienne. Hydro-Québec retient quinze (15) soumissions pour un total de deux mille quatre mégawatts (2004 MW) dans le cadre du projet d'appel d'offres lancé le 31 octobre 2005 pour l'achat d'énergie éolienne produite au Québec. Les livraisons d'électricité s'échelonnent de 2011 à 2015.

3840 "Le coût moyen des offres retenues est de dix point cinq du kilowattheure (10,5 ¢/kWh), le prix moyen d'énergie éolienne retenu est de huit point sept cents du kilowattheure (8,7 ¢/kWh), et le coût de transport pour acheminer l'électricité produite est de un point trois cent du kilowattheure (1,3 ¢/kWh). Le coût de service et équilibrage fournis par Hydro-Québec Production est estimé à point cinq cent du kilowattheure (0,5 ¢/kWh)."

3845 Moi, je veux savoir, quel est le coût d'énergie qu'Hydro-Québec va payer pour le projet de L'Érable?

PAR LE PRÉSIDENT:

3850 Hydro-Québec!

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3855 Le prix payé par Hydro-Québec pour l'électricité produite par le Parc éolien de L'Érable, établi en dollar de 2007, c'est-à-dire en dollar de l'année à laquelle les prix avaient été exigés par Hydro-Québec – parce qu'à un moment donné, il faut tout cristalliser la même année – c'était, donc en dollar de 2007, d'environ de douze sous du kilowattheure (12 ¢/kWh).

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

3860 Douze sous du kilowattheure (12 ¢/kWh).

 Le coût de transport pour acheminer l'électricité?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3865 J'aimerais savoir si la question concerne le projet lui-même?

 Ce qu'on a dit tantôt, c'est que le coût moyen, on a parlé du coût moyen...

3870 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

 Pour le projet lui-même. Parce qu'on sait qu'on a une ligne de dix-sept kilomètres (17 km) à faire, donc le transport est plus long.

3875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Donc l'information que vous avez donnée, pour être certain de bien comprendre, le douze sous du kilowattheure (12 ¢/kWh), ça réfère?

3880 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

 Ça comprend pas le transport. Ça, c'est le prix d'achat de l'électricité par l'éolienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

3885 Maintenant, le surcoût pour le transport et raccordement, c'est ça?

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

Oui.

3890

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Donc c'est tout à fait le cas. C'est-à-dire que le douze sous du kilowattheure (12 ¢/kWh), c'est pour la composante énergie.

3895

En ce qui concerne le coût de transport, je vous dirais que pour le moment, dans le contexte où les études concernant les différentes variantes de tracés sont en cours, on ne serait pas en mesure d'établir quel sera le coût additionnel en sous par kilowattheure associé au coût de raccordement du projet.

3900

Ce que l'on peut dire à ce stade-ci, c'est qu'il y aura construction d'une ligne de douze kilomètres (12 km) qui va se raccorder, donc une construction de douze kilomètres (12 km) entre le poste de transformation et la ligne de cent vingt (120) kV Plessisville-Bois-Francis, et il y aura également quelques travaux au poste Bois-Francis, au poste de transformation Bois-Francis.

3905

Par contre, il y a déjà des travaux de planifiés dans ce poste de transformation là.

Alors je serais malheureusement pas placé pour vous donner un estimé des coûts de raccordement.

3910

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous le savez pas encore. Mais les coûts sont à la charge de qui?

3915

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

TransÉnergie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3920

C'est pas à la charge du promoteur.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3925

Les coûts sont à la charge de TransÉnergie et entrent dans les revenus de TransÉnergie aux fins d'établir, en fait, la tarification du transport de TransÉnergie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3930 OK. Mais par après, TransÉnergie va tarifer le promoteur pour le douze kilomètres (12 km)?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3935 Non, c'est pas le cas, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

3940 OK, c'est ça que je voulais éclaircir.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3945 Et ça devient des travaux, finalement ça devient des travaux au niveau des infrastructures de transport de TransÉnergie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Samson.

3950 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

3955 Donc c'est douze cents du kilowattheure (12 ¢/kWh). Il y a une moyenne de huit point sept sous du kilowattheure (8,7 ¢/kWh) pour l'ensemble des quinze (15) projets qui ont été retenus.

Il y avait eu, je pense, soixante quelque projets qui ont été déposés. Pourquoi qu'on paie douze sous du kilowattheure (12 ¢/kWh), c'est-à-dire quasiment quatre sous (4 ¢) de plus que la moyenne?

3960 Y a-t-il une erreur de calcul ou quelque chose de même? Je sais que c'est un appel d'offres à deux (2) volets, il y avait un volet technique qui avait des points qui étaient donnés dedans, puis je crois que le promoteur a eu beaucoup de points quant à la valeur de son équipement, sa situation financière, etc.

3965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quels étaient les critères de pointage, on a la liste de ça?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3970

Oui, on a la liste de ça. Je voudrais d'abord revenir sur un élément pour permettre à la Commission de comprendre! Il y a une nuance.

3975

Évidemment, quand monsieur parle d'un coût moyen de huit point cinq cents du kilowattheure (8,5 ¢/kWh), il s'agit d'un coût moyen. Évidemment, il y a des projets qui étaient en dessous de ça et des projets qui étaient au-dessus de ça, en termes de coûts.

3980

On dit évidemment, puisqu'on parle que le Parc de L'Érable coûtait douze sous du kilowattheure (12 ¢/kWh) en dollar 2007. Ça, c'est la première des choses.

En ce qui concerne l'évaluation des soumissions, à partir du moment où on tombait dans une deuxième étape d'évaluation – première étape, c'est satisfaction d'exigences minimales. Je pense pas qu'il est question de ça maintenant.

3985

La deuxième étape, c'est établir le classement des soumissions sur la base de critères monétaires et non monétaires.

Tout ce que je dis là, ce sont des données publiques évidemment.

3990

Donc au niveau du critère, le critère monétaire par excellence, c'est évidemment le prix. Le prix comptait pour quarante-cinq (45) points sur cent (100). Alors quarante-cinq pour cent (45 %) de la note du promoteur, de la soumission, était établie sur la base du prix.

3995

À la suite de ça, donc on a cinquante-cinq (55) points qui sont des critères non monétaires.

4000

Quand on parle de critères non monétaires, on a l'expérience du promoteur, on a certains critères qui sont associés au développement durable. Ces critères-là, on parle, ça comptait pour neuf (9) points sur cinquante-cinq (55).

Parmi ces critères-là, outre la participation, des points qui étaient attribués à la participation des communautés locales au contrôle du projet, ce qui était pas le cas actuellement.

4005

Il y a également des points qui étaient attribués au respect du cadre de référence. Ici, je fais référence, excusez de me répéter, au cadre de référence sur l'aménagement de parc éolien en milieu agricole et forestier. Le nombre des points attribués à ça.

4010

Il y a également des points qui étaient attribués au promoteur pour, s'il s'engageait à excéder les engagements minimums de contenu régional et de contenu québécois imposés par le gouvernement au projet.

4015 Là, dans le fond, ce qu'il faut comprendre, c'est que le gouvernement du Québec a exigé qu'il y ait des retombées économiques minimales et imposées, donc un contenu régional. Contenu régional, ça, c'est le pourcentage du coût total des éoliennes qui devait correspondre à des équipements fabriqués dans la MRC de Matane et la région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Donc il a fixé cette exigence-là à trente pour cent (30 %).

4020 Il y a également une exigence minimale de soixante pour cent (60 %) en ce qui concerne les retombées québécoises, ce qu'on appelle le contenu québécois. Donc ça, c'est quoi, c'est que l'exigence minimale était que soixante pour cent (60 %) du coût total du projet soit dépensé au Québec.

4025 Je reviens à l'évaluation! Au niveau de l'évaluation, il y a eu des points supplémentaires qui ont été attribués aux soumissionnaires qui désiraient bonifier le contenu régional minimum. C'est-à-dire que dans le cas par exemple d'Enerfin, au niveau du contenu régional, c'est-à-dire qui est vraiment un coût associé aux dépenses effectuées pour l'érection des éoliennes, le promoteur s'est engagé à excéder l'exigence minimale dans une proportion significative. Il s'est engagé finalement à rencontrer une exigence de quarante-huit pour cent (48 %).

4030 C'est-à-dire que pour le projet de L'Érable, quarante-huit pour cent (48 %) du coût des éoliennes va être fabriqué dans la région de Gaspésie, la région administrative que je mentionnais tantôt, Matane-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

4035 Dans le cas du contenu québécois, il n'a pas obtenu de point pour ce critère, c'est-à-dire pour avoir bonifié l'exigence minimale de contenu québécois, il s'en est tenu à l'exigence minimale de soixante pour cent (60 %) imposée par le gouvernement.

4040 C'est donc dire que ces deux (2) critères-là, au niveau des critères, on dit que c'est des critères non monétaires, en réalité, c'est des critères qui visaient essentiellement à maximiser les retombées économiques pour le Québec.

Alors dans le cas du projet de L'Érable, il a eu donc des points supplémentaires, étant donné qu'il s'était engagé à bonifier le contenu régional, c'est-à-dire la portion éolienne.

4045 Je répète encore, il a obtenu des points, parce qu'au lieu de rencontrer l'exigence de trente pour cent (30 %), il s'est engagé, lui, à respecter un contenu de quarante-huit pour cent (48 %).

4050 Je pense que ça fait à peu près le tour de la question. Si vous voulez que j'aille plus loin dans le détail!

PAR LE PRÉSIDENT:

4055 Et sur soixante (60) projets, donc, ça veut dire que les quarante-cinq (45) autres, globalement, en fonction des différents paramètres, avaient une note inférieure. Les quarante-cinq (45) autres projets qui n'ont pas été retenus avaient une note inférieure à Enerfin, c'est ce que vous expliquez.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

4060 Oui. Simplement une petite nuance à apporter!

4065 Évidemment, à l'étape 2, ce qu'on fait, c'est ce dont je viens de parler, donc d'accorder des points sur cinq (5) soumissions.

Par la suite, évidemment ce qu'on fait, c'est qu'on retient les meilleures soumissions, c'est-à-dire les soumissions les mieux classées à cette étape-là, pour les passer à l'étape 3.

4070 À l'étape 3, ce qu'on veut dans le fond, c'est minimiser le coût total de la combinaison de projets retenus pour la clientèle québécoise, mais il s'agit, dans l'optique de satisfaire la quantité recherchée par l'appel d'offres. Dans ce cas-là, c'était deux mille mégawatts (2000 MW).

4075 Alors ce qui se passe, en fait on appelle ça de l'optimisation sous contrainte. C'est-à-dire qu'on regarde toutes les soumissions qui ont été les mieux classées à l'étape 2, on forme toutes les combinaisons possibles de projets et on regarde, en combinaison, en les mettant toutes les unes avec les autres, on essaie de trouver quelle est globalement la combinaison la moins coûteuse pour la clientèle québécoise.

4080 Et c'est ce qui nous amène à retenir, dans ce cas-là, les quinze (15) projets qui satisfaisaient à l'exigence de deux mille mégawatts (2000 MW). En fait, on a retenu quinze (15) projets qui, au total, cumulaient deux mille cinq mégawatts (2005 MW) de capacité, alors qu'on en recherchait deux mille (2000 MW).

PAR LE PRÉSIDENT:

4085 Une sous-question: en termes de suivi, pour le respect des engagements de chacun des soumissionnaires retenus, j'imagine qu'Hydro-Québec va mettre en place des mécanismes de suivi de contrôle, pour s'assurer que les objectifs sont rencontrés?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

4090 Tout à fait. En fait, de la façon dont ça va se dérouler, c'est que le promoteur devra, en fait, démontrer qu'il a rencontré ces exigences-là.

4095 Ça fait que du point de vue d'Hydro-Québec, on va envoyer des vérificateurs sur place, de façon à s'assurer que, d'une part, les composantes qui devaient être fabriquées dans les MRC de la région admissible, dans la région de la Gaspésie, ont effectivement été produites dans ces usines-là.

4100 On va également passer en revue toute la facturation, avoir accès à toute la comptabilité de notre fournisseur et éventuellement à la comptabilité de ses fournisseurs et des sous-traitants de ses fournisseurs, en tout cas ça devient complexe un peu, parce que c'est régi évidemment par les lois relatives aux vérifications comptables, mais de façon à s'assurer que ces exigences-là sont respectées.

4105 Advenant le non-respect de ces exigences-là, le promoteur paierait des pénalités qui sont prévues au contrat, qui sont des pénalités substantielles.

PAR LE PRÉSIDENT:

4110 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Samson.

4115 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

Oui, moi, je vois qu'il y a eu des points parce qu'il y avait beaucoup de retombées régionales. Si tu dis que tu crées cinq cents (500) emplois quand ça en prend cent cinquante (150), évidemment que tu gonfles tes retombées régionales dans ton projet.

4120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais là, on parle de retombées aussi à Matane, c'est ce qui nous a été expliqué, c'est Matane au niveau soumission.

4125 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

Et Enercon, Enerfin, c'est pas parent, ça, non?

4130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je veux éviter qu'on tombe encore une fois dans des discussions, parce que pendant ce temps-là, après ça, on nous dit, les citoyens peuvent pas poser leurs questions, mais là, à chaque fois, les gens commentent et ça ralentit le processus.

4135

Comme on dit, il y a du temps d'imparti, les gens, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens, si on part en débat à chaque fois que c'est pénible de poser une question, bien, il y a moins de questions qui vont se poser.

4140 Je vous dis, du côté de la Commission, l'ensemble des points est pas mal couvert. On va voir ce soir, j'espère que ce soir, ça va aller rondement.

4145 Mais si on commence à réagir aux questions, à poser des commentaires, je vous l'ai dit, pour la quinzième ou vingtième fois aujourd'hui, les commentaires sont réservés pour la seconde partie de l'audience publique.

Si vous mettez en doute les chiffres du promoteur, venez-nous le dire en deuxième partie de l'audience, pas en première partie, vous comprenez!

4150 C'est ça, et pendant ce temps-là, le temps s'écoule. Je voudrais pas qu'on m'arrive ce soir, parce que je suis en train de calculer le temps que j'ai perdu cet après-midi, ça aurait pu représenter trois (3) ou quatre (4) personnes qui viennent poser des questions. Là, on tombe dans des débats interminables.

4155 Mais ça, c'est signe, comme je vous dis, la frustration s'accumule dans l'audience, le climat se dégrade, alors c'est difficile à ce moment-là pour tout le monde. On va voir ce soir. J'espère que les gens vont être capables de poser leurs questions, et même si la réponse fait pas leur affaire, évitez de réagir. Il faut pas réagir à la réponse, puis dire, je comprends pas la réponse du promoteur; si la réponse est claire ou pas claire.

4160

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

4165 OK. Donc si j'ai compris, ça fait rien à Hydro-Québec de payer plus cher son électricité, à cause qu'il y a des retombées régionales, c'est correct. En tant que contribuable, ça me coûte cher, mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

4170 Mais vous avez le droit de le contester, de venir nous le dire en seconde partie d'audience.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

4175 OK. Quelle était la pondération, parce qu'il m'a parlé de pondération de retombées régionales et tout, quelle était la pondération de l'acceptabilité sociale dans le cinquante-cinq (55) points qui faisait pas partie du prix?

PAR LE PRÉSIDENT:

4180 Du côté d'Hydro-Québec.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

4185 J'ai mentionné tantôt que les critères associés à l'acceptabilité sociale, en fait qui sont regroupés sous le vocable développement durable, comptaient pour neuf (9) points, un maximum de neuf (9) points.

PAR LE PRÉSIDENT:

4190 Neuf (9) points, mais ça, c'était le développement durable, neuf (9) points.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

4195 Neuf (9) points qui incluent, comme je le mentionnais tantôt, en fait il y a des points qui sont attribués pour, comme je mentionnais tantôt, participation des municipalités, MRC, communautés autochtones ou contrôle des compagnies; application du cadre de référence; engagement à maximiser les retombées économiques...

PAR LE PRÉSIDENT:

4200 Mais plus spécifiquement, est-ce qu'il y avait un pointage sur acceptabilité sociale?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

4205 En fait, outre l'appui des élus qui éventuellement pouvait donner des points, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

4210 Donc le seul pointage qui s'apparente à ça, c'est appui des élus locaux concernés par le territoire visé par le projet?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

4215 Oui. Par contre, je vais apporter tout de suite une nuance.

Dans le cas de parcs éoliens en terre privée, il y avait pas de point attribué pour l'appui des élus. Ça veut dire que si par exemple, les élus avaient appuyé le projet en question, le promoteur n'aurait pas eu de point de toute façon.

4220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puisque c'est en terre privée. Donc il y a aucun pointage aucunement?

4225 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Exact. Et je dois mentionner évidemment que cette grille-là est déposée à la Régie de l'énergie et évidemment, elle est approuvée par la Régie de l'énergie.

Hydro-Québec n'a pas la possibilité d'adopter une grille sans la soumettre à la Régie.

4230

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

Est-ce qu'on a accès au pointage?

4235 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Oui. Effectivement, le dossier d'évaluation des soumissionnaires est disponible, a été déposé lors de la requête d'approbation des contrats à la Régie de l'énergie et est disponible, est public, c'est disponible sur Internet.

4240

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur le site de la Régie, vous pourriez nous le fournir?

4245

C'est sur le site Internet de la Régie, c'est ça?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Oui, c'est sur le site Internet de la Régie, effectivement.

4250

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, on peut le trouver nous-mêmes.

4255 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Par contre, vous allez remarquer que sur cette feuille, sur ce dossier d'évaluation là, le nom d'aucun soumissionnaire apparaît, sauf le nom des soumissionnaires gagnants.

4260

C'est-à-dire que ce n'est que la pondération des soumissionnaires gagnants qui est rendue publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

4265 Donc le site de la Régie de l'énergie est facile à trouver, on pourra mettre ça en hyperlien pour les gens qui veulent aller chercher plus d'information à ce sujet.

Oui monsieur Samson.

4270 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

Une deuxième question! Il y a trois (3) ans, j'ai passé quelques jours à Murdochville. Des éoliennes y sont installées sur le mont Copper, assez alentour de la ville. C'est à peu près à deux kilomètres (2 km).

4275 À l'intérieur de la ville où ce que je restais, on pouvait entendre les bruits de battement des éoliennes, même à deux kilomètres (2 km).

4280 C'est sûr que je me serais pas fait opérer les oreilles parce que ça faisait trop de bruit, là, mais on les entend. C'est pas le silence.

Enercon-82, l'éolienne qu'ils veulent installer, sont plus grosses, ils ont des nouvelles pales qui sont plus longues, qui vont aller, j'ai fait un petit calcul, qui vont aller quasiment à cent kilomètres à l'heure (100 km/h) de plus au bout, là.

4285 C'est un mât en béton deux (2) fois plus gros que ceux qui sont installés là.

Est-ce que ça entraîne plus de bruit?

4290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va poser la question à monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4295 Quelques informations. Le fait d'augmenter la taille des pales en général va augmenter en effet la vitesse au bout de la pointe, parce qu'on a un effet de levier.

Par contre, la vitesse de rotation a tendance à diminuer.

4300 L'augmentation de la grosseur des éoliennes a réduit de beaucoup le nombre de tours par minute, parce qu'évidemment, c'est plus large. C'est pas nécessaire de tourner plus rapidement.

4305 Au niveau sonore, je vais demander peut-être à monsieur Meunier d'expliquer un peu si la grosseur de la tour pourrait influencer.

 Ce que je peux rajouter comme information, c'est par rapport aux éoliennes qu'il y a au mont Copper, je sais pas exactement c'est quoi, mais à mon avis...

4310

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

 Des GE un point cinq (1,5 MW).

4315

PAR M. ROBERT DEMERS:

 Un point de précision, monsieur le Président, c'est de la Vestas un point huit (1,8 MW).

4320

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

 Puis à ce que je sache, je pense pas qu'il y ait de boîte d'engrenage à l'intérieur. C'est un fait qui fait que le bruit mécanique est de beaucoup réduit.

4325

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

 C'est pas le bruit mécanique qu'on entend, c'est le bruit de battement, tel qu'il a été expliqué.

4330

PAR LE PRÉSIDENT:

 Qui passe devant le mât, c'est ça.

4335

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

 Je vais laisser la parole à monsieur Meunier pour comparer peut-être.

4340

PAR M. MARTIN MEUNIER:

 Tel que j'avais mentionné, je crois, hier, le niveau technologique, il y a eu beaucoup d'évolution au niveau des éoliennes. Et on ne doit pas attribuer nécessairement d'augmentation de bruit due à l'augmentation de puissance des éoliennes.

4345

 Autant lorsqu'on a fait l'étude à Murdochville que lorsqu'on l'a faite ici sur le présent projet, on a utilisé les niveaux de puissance sonore du manufacturier attribuables au modèle qui est mis en place dans le projet. Donc c'est tenu en compte.

Mais il y a pas nécessairement d'augmentation en raison de l'augmentation de la puissance, parce que la conception de la pale s'est beaucoup améliorée, pour des raisons d'efficacité autant que pour des raisons sonores.

4350

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous n'anticipez pas d'augmentation de bruit par exemple par rapport à des modèles Vestas on pourrait dire?

4355

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Disons, de mémoire, je me souviens pas des niveaux, mais la réponse facile que je peux donner, c'est qu'on prend directement les niveaux de puissance sonore fournis par le manufacturier et c'est ce qu'on utilise dans le modèle de calcul. C'est ce qu'on avait fait aussi à Murdochville.

4360

PAR LE PRÉSIDENT:

4365

Très bien, je vous remercie.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

Ma question, moi, était sur la grosseur du mât.

4370

Parce qu'on a un mât en béton, là, puis je pense qui est assez gros, à la base, quelque chose comme neuf mètres (9 m), ça se peut tu?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4375

En fait, c'est que je pense qu'il y avait déjà une réponse précédemment. C'est qu'essentiellement, c'est pas les bruits mécaniques, c'est pas les bruits qui viennent du mât non plus, c'est la pale en tant que telle dans son déplacement qui produit le bruit. Donc c'est la source principale.

4380

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

C'est pas ça qui nous a été expliqué par la madame qui nous a expliqué sur le son. Il y avait quatre (4) composantes, une des composantes était le déplacement de l'air sur le mât qui faisait le bruit de battement, qui faisait le flop-flop-flop qu'on entend tout le temps, et que la population de Saint-Ferdinand risque d'entendre.

4385

PAR LE PRÉSIDENT:

4390 Donc est-ce que ce bruit de battement là va être important dans le cas des éoliennes E-82?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4395 Disons que j'étais pas présent lorsqu'il y a eu cette présentation-là, mais je comprends que le mât, de par sa présence, crée une fluctuation dans le bruit qui est produit.

 Mais le bruit est produit par la pale. Donc vous comprenez.

4400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 C'est ce qu'on nous expliquait lors de la présentation.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4405 Donc c'est pas une composante additionnelle, c'est la pale qui produit ce bruit-là et il y a une fluctuation lors de son passage devant le mât.

PAR LE PRÉSIDENT:

4410 C'est ça qu'on parlait. Suite à une présentation qui a été faite par le ministère de la Santé.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

4415 J'ai le document ici, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4420 Document qui a été déposé.

 Vous pourriez le regarder, donc est-ce qu'on anticipe, quelle sorte de bruit. L'idée, c'est de vous permettre de le regarder attentivement, vous pouvez nous faire une réponse par écrit. Donc c'est de regarder, est-ce qu'une éolienne E-82 est susceptible d'émettre un important bruit de battement au regard, tel que décrit par le document fourni par le ministère de la Santé.

4425 Les gens pourraient ici, du côté du promoteur, étaient présents, pourraient à ce moment-là vous fournir le document et là, vous pourriez nous donner un avis écrit. Prenez le temps d'y réfléchir et de regarder comme il faut.

4430

Je pense que ça serait la meilleure façon de procéder.

Ça vous va?

4435 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Oui monsieur le Président.

4440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça vous va, monsieur Samson. Alors dès qu'on aura l'information, nous allons la déposer.

4445 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

Vous allez déposer ça où?

PAR LE PRÉSIDENT:

4450 Bon! Alors ce que nous faisons, excellente question de rappel, alors nous, nous déposons toute cette information-là dans le site Internet du BAPE, première chose. Donc c'est disponible sur Internet.

4455 Ensuite de ça, il y a nos centres de consultation permanent de Montréal et de Québec, et il y a un centre de consultation qui est ici à Saint-Ferdinand, pas ici même, mais plutôt à Saint-Ferdinand, donc où la documentation papier est disponible pour ceux qui, par exemple, n'ont pas Internet et qui voudraient consulter le document.

4460 Ça prend quelques jours. À ce stade-ci, l'information qui nous a été déposée jusqu'à maintenant ici, lorsque nous allons retourner à Québec, nous allons pouvoir la mettre en ligne. Mais quand il y a de l'information écrite comme ça qui nous parvient, disons la semaine prochaine, bien habituellement, dans un délai, le lendemain, c'est mis en ligne et après ça, on envoie ça par courrier express dans le centre local de consultation.

4465 C'est de la façon que c'est disponible. Ça vous va?

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

Oui.

4470

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

4475 Nous allons maintenant mettre fin à la séance de cet après-midi et nous allons reprendre
à dix-neuf heures (19 h) ce soir.

4480 SÉANCE AJOURNÉE AU 12 NOVEMBRE 2009 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4485 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4490 DENISE PROULX
Sténotypiste officielle.